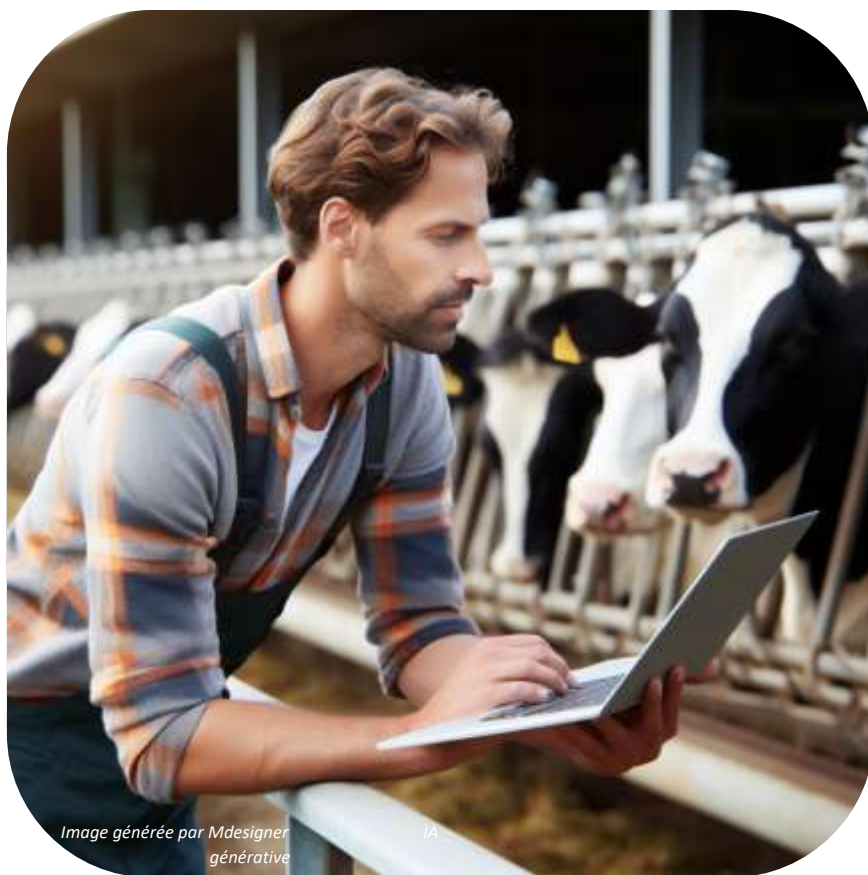


Note d'Actualités agricoles bretonnes



Septembre 2026

Note réalisée par l'équipe Economie – Emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Pour tout complément : economie@bretagne.chambagri.fr

Avec le soutien
financier de :



Sommaire et éléments de synthèse

Filière lait..... p 4

La FCO dans un premier temps, puis la sécheresse historique et les fortes chaleurs ont affecté la production laitière bretonne. En outre, les disponibilités en fourrages risquent d'être insuffisantes cet hiver. Dans le même temps, le prix a reculé tout au long du 1^{er} semestre.

Filière porc..... p 6

Les épisodes de canicule ont affecté les élevages de porcs de manière très variable. Certains ont subi une mortalité élevée et risquent de connaître des problèmes de fertilité. La baisse de production est déjà visible au niveau des prix qui grimpent depuis le mois de juin dans la plupart des pays européens.

Filière volailles de chair p 8

Les canicules de mai et juin ont eu un lourd impact sur les élevages de volaille. La surmortalité aura des conséquences sur le niveau de production breton pour plusieurs mois. La loi d'urgence agricole ouvre la voie à la simplification administrative pour la construction et l'agrandissement de poulaillers.

Filière œufs p 10

Les cotations des œufs reculent mais restent à des niveaux élevés. Les hautes températures de ces derniers mois impactent la production. L'offre française parfois juste suffisante est concurrencée par les importations, qui progressent aussi au niveau européen.

Filière viande bovine p 12

En entamant fortement les rendements des fourrages, la sécheresse estivale obligera des éleveurs à s'adapter en faisant abattre certains animaux plus tôt. La baisse des cotations risque donc de se poursuivre avant un éventuel rebond quand les ajustements d'effectifs auront été réalisés.

Filière légumes frais p 14

La campagne est correcte pour les productions sous abri avec une météo propice à la consommation de produits crus. En revanche, les fortes chaleurs et le manque d'eau ont affecté pratiquement toutes les productions de plein champ, en volume et en qualité. Les conditions climatiques de cet été auront un impact sur les récoltes d'automne et d'hiver.

Filière légumes destinés à la transformation p 16

Les surfaces de la campagne 2026 étaient prévues à la hausse dans le Grand-Ouest. Les récoltes ne sont pas terminées mais les conditions climatiques de l'été et le manque d'eau laissent prévoir un recul des tonnages. La consommation hors domicile des légumes surgelés et en conserves est en hausse.

Filière alimentation animale p 18

Les fabricants d'aliments sont mis en difficultés par l'augmentation des coûts de l'énergie fossile et par le retournement des tendances de prix des matières premières, notamment le maïs. En face, la demande en aliment bovin pourrait augmenter au vu de l'impact de la sécheresse sur les fourrages et prairies.

Filière grandes cultures p 20

La Bretagne a subi une sécheresse lourde de conséquences. En maïs, les pertes sont considérables ; de nombreuses parcelles semées en grains sont finalement ensilées. Les prix des engrais fluctuent mais restent à des niveaux élevés. Les premiers achats pour la prochaine campagne ont été effectués.

Emploi agricole et agroalimentaire..... p 22

En agriculture, les tendances se poursuivent avec la progression du salariat et la baisse de l'emploi non salarié. Dans les IAA, l'évolution du salariat est positive depuis 2024 tandis que l'intérim recule. Tous secteurs confondus, l'emploi salarié est stable mais l'intérim diminue. Quant au taux de chômage, il est quasi stable sur un trimestre, mais en augmentation sur un an.

Industries agroalimentaires p 25

L'agroalimentaire breton voit sa situation continuer à se dégrader : la baisse de la production se confirme et avec elle son chiffre d'affaires et sa rentabilité. Les négociations commerciales avec la grande distribution, clôturées au

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Mise à jour du 01/09/2026

moment de l'ouverture du conflit au Moyen-Orient, ont abouti sur une augmentation quasi-nulle. Les hausses de prix des matières premières n'ont donc pas pu être compensées par ce biais.

Commerce extérieur et accords commerciaux p 27

Le commerce agricole et agroalimentaire breton est pénalisé par le contexte international : guerre au Moyen-Orient et ralentissement de la demande chinoise. Les ouvertures de marchés validées par l'UE et les accords qui sont en cours de négociations sont défavorables à certains secteurs tels que la viande bovine.

Consommation - Distribution p 29

L'inflation s'éloigne des rayons de la grande distribution. Cette stagnation des prix, à des niveaux très élevés si l'on compare au passé, peut être grandement attribuée aux résultats des négociations commerciales de 2026 qui a vu les demandes de l'agroalimentaire refusées par les distributeurs. La consommation en profite pour se normaliser après des turbulences que les Français ont vécues ces dernières années. Les impacts des conflits en cours sont cependant en embuscade...

Politiques publiques et éléments d'actualités..... p 31

Un an après la présentation, le 16 juillet 2025, des propositions de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 de l'UE (CFP), les plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) et la Pac post-2027, les négociations sont désormais pleinement engagées. En France la loi d'urgence a été promulguée cet été après d'intenses négociations.

FILIERE LAIT

Chiffres clés

7 700 exploitations livrent du lait à l'industrie en janvier 2026 en Bretagne (7 880 en janvier 2025, **soit 180 élevages disparus en un an, -2,3 % en un an**) dont **752 exploitations bio** (752 en janvier 2025, 0 % en un an).

Collecte laitière bretonne en 2025 : **5,46 Milliards de litres** (5,27 Mds de litres en 2023, soit +3,9 % en un an) dont **257 millions de litres** en bio (-4,5 %).

Prix* moyen breton en 2025 : **470 €/1 000 litres** (+6,4 % en un an). Prix* moyen breton du lait bio en 2025 : **498 €/1 000 litres** (+4,1 % en un an) pour un lait de composition standard.

**prix réel du lait, toutes qualités et toutes primes prises en compte, ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP)*

Eléments conjoncturels

- Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2026, la **collecte bretonne ne connaît qu'un léger recul** par rapport à 2025 (-1,1 %). Mais la dynamique est négative depuis avril après un très bon premier trimestre. **La collecte a été impactée par la FCO**, qui a touché les élevages bretons en 2025 et qui s'est répercutée par un retard des vêlages. Ensuite, les vagues de chaleur qui se sont succédé dès la fin du mois de mai ont grillé les prairies. Au 20 août, l'indicateur de rendement des prairies bretonnes est inférieur de 31 % à la normale de cette période. **Les fortes chaleurs ont par ailleurs impacté la productivité des vaches laitières**. Sur le seul mois de juin, la collecte est **en baisse de 7,6 %** par rapport à juin 2025 avec un creux à près de -15 % sur la dernière semaine. Le repli s'est poursuivi en juillet et août mais devrait être plus modéré selon les sondages hebdomadaires de FranceAgriMer (entre -2 et -4 %).



- Au-delà de l'impact sur la collecte laitière, cet épisode de sécheresse **va affecter économiquement les éleveurs laitiers**. Les prairies sont grillées et les rendements des maïs fourrages sont annoncés en moyenne à 30 % en baisse par rapport aux normales. **De nombreux éleveurs ont déjà entamé les stocks d'hiver des fourrages**. Les charges liées à l'alimentation devraient donc augmenter et les responsables politiques craignent une accélération de la décapitalisation à venir.
- Le nombre de vaches laitières continue de décroître en Bretagne** : -3,9 % entre juin 2025 et juin 2026. À noter la hausse importante du nombre de vêlages en juin (+21,2 %/juin 2025) liée à la FCO qui a entraîné des retards. En avril, le nombre de vêlages avait baissé d'un tiers par rapport à 2025.

- Au 1^{er} semestre 2026, la collecte poursuit sa progression d'une année à l'autre au sein des principaux bassins exportateurs dont fait partie l'Union européenne. Le cours du beurre reste à un niveau bien en deçà de l'an dernier, mais il s'est stabilisé autour de 4 000 €/t depuis le début de l'année sur le marché européen. Le cours de la poudre maigre poursuit sa progression, porté par une demande toujours dynamique : il a gagné 30 % entre le début et la fin du semestre. Le prix du lait s'est ainsi stabilisé dans les principaux pays exportateurs européens ces derniers mois, bien que le repli annuel se situe toujours entre 25 et 30 % en juin. En Bretagne, **le prix du lait payé au producteur a décliné tout au long du 1^{er} semestre** jusqu'à atteindre 425 €/1 000 litres toutes primes et qualités confondues, soit à peine plus de 400 €/1 000 litres pour un prix du lait ramené à une composition standard. La baisse s'est atténuée au 2^e trimestre et le prix devrait se stabiliser à partir du mois de juillet avant la hausse saisonnière habituelle à partir de septembre.



Actualités

- **Le virus Shamonda a fait son entrée en France** cet été, dans un premier temps dans les départements de l'Est du pays. Un premier cas a été signalé dans le Calvados mi-août. Ce virus peut entraîner des diarrhées, de la fièvre, une baisse de production laitière et pourrait entraîner des avortements. Pour l'instant, **aucun cas n'a été signalé en Bretagne**. Les autorités sanitaires suivent attentivement l'évolution de ce virus.
- Le géant Lactalis continue de s'agrandir. Cet été a été marqué par **plusieurs annonces de rachats par Lactalis**. L'entreprise poursuit sa politique d'implantation à l'international avec le rachat de la branche fromages de la coopérative canadienne Agropur et celui de la branche britannique du canadien Saputo. Mais il est aussi entré en négociation pour **reprendre la totalité du capital de Triballat Rians**, entreprise implantée en France. Selon le président de Triballat Rians, ce rachat s'explique par la concentration des centrales d'achat.

A retenir

- La **sécheresse historique** que connaît la Bretagne impacte à la fois la collecte laitière et les fourrages et fragilise ainsi la situation économique des exploitations laitières.
- **Lactalis continue d'asseoir sa domination mondiale** en rachetant deux branches d'entreprises laitières au Canada et au Royaume-Uni. Le groupe s'étend aussi en France à travers le rachat prochain de Triballat Rians.

Pour tout complément : olivier.carvin@bretagne.chambagri.fr

FILIERE PORC

Chiffres clés

4 435 sites d'élevage de porcs en Bretagne en 2025

1,17 million de tonnes de viande porcine produites par les élevages bretons (56 % de la production française) en 2025, soit une baisse de 0,3 % par rapport à 2024.

Prix de base en 2025 : **1,669 €/kg** (base 56 TMP au Marché du Porc Français).

Avec 77 élevages certifiés, la Bretagne est la première région française en porcs bio.

Éléments conjoncturels

- **Les abattages bretons de porcs sont en repli modéré.** Ceux-ci avaient légèrement rebondi de 0,5 % en 2025. Ils chutent de 1,7 % sur les cinq premiers mois de 2026 par rapport à la même période de 2025. Entre janvier et mai 2026, 5,4 millions de porcs ont été abattus en Bretagne.
- Au niveau national, **les abattages sont en légère hausse de 0,7 % sur les six premiers mois de 2026 par rapport à la même période de 2025.** C'est en dessous de l'ensemble de l'UE qui voit ses abattages grimper de 1,3 % sur la même période. L'Espagne retrouve le chemin de la croissance à +3,7 %.
- Après un début d'année morose, le marché du porc a connu une hausse des cotations à partir de la mi-juin. Celle-ci s'est accélérée en août. Le cours au Marché du Porc Français dépasse les 1,75 €/kg carcasse fin août. **La moyenne cumulée sur les huit premiers mois de 2026 est de 1,475 €/kg carcasse.**



- **Les prix de l'aliment sont relativement stables depuis un an.** Le prix de l'aliment calculé par l'Ifip est estimé à 297 €/tonne en juin 2026 soit 6 % en deçà de celui de juin 2025.

Actualités

- **Les épisodes caniculaires de l'été ont eu des conséquences très variables d'un élevage à l'autre.** Ils ont pu causer des surmortalités chez les truies en fin de gestation ou après la mise-bas ainsi que chez les animaux en fin de cycle. Ils ont aussi réduit les performances alimentaires et affecté la fertilité des truies. A court terme, la production bretonne, ainsi que celle des pays européens touchés par ces vagues de chaleur, a été entamée. Les chiffres des abattages (non disponibles pour cet été) ne permettent pas encore de le mesurer. Cependant, l'augmentation des cours sur la plupart des places européennes s'explique probablement par ce facteur. A moyen terme, certains élevages pourraient aussi connaître des problèmes de fertilité des truies, ce qui pourrait affecter les volumes de production.
- **L'épidémie de Fièvre Porcine Africaine en Espagne pèse sur le marché européen.** Si l'Espagne a su préserver l'essentiel de ses débouchés hors UE, ses exportations vers les pays tiers reculent malgré tout de 14 % au premier trimestre 2026 par rapport au premier trimestre 2025. Certains pays comme les Philippines ont effectivement cessé tout achat. Les volumes ont été partiellement redirigés vers le marché communautaire, ceux-ci s'accroissant de 9,8 % sur la même période. Cela explique en partie l'atonie du marché en début d'année. Pour la première fois depuis le début de l'épidémie, aucun cas positif n'a été décelé dans la faune sauvage la semaine du 13 au 20 août ce qui laisse espérer une sortie de crise.
- **Les élevages de porcs sont pour l'instant relativement préservés des conséquences de la guerre au Moyen-Orient.** Le prix de l'électricité, qui est l'énergie la plus consommée, est demeuré relativement stable. La consommation française de porc se montre résiliente. Elle s'accroît même de +1,8 % sur les quatre premiers mois de 2026 par rapport à la même période en 2025, la viande porcine bénéficiant de son caractère bon marché. L'incertitude demeure sur l'évolution du prix de l'aliment, qui pourrait se renchérir sur les prochains mois, et sur le niveau de consommation.

A retenir

- **Les épisodes de canicules ont affecté les élevages bretons de manière très variable.** Certains ont connu une mortalité élevée et continueront d'en subir les conséquences ces prochains mois avec une baisse de la fertilité des truies.
- **Les fortes chaleurs limitent la croissance des porcs.** Les effets se font ressentir sur l'offre européenne qui est en retrait. En conséquence, les prix grimpent depuis juin pour dépasser les 1,75 €/kg de carcasse fin août au Marché du Porc Français.
- La consommation française est solide sur le début de l'année 2026, malgré les conséquences de la guerre au Moyen-Orient sur le pouvoir d'achat des consommateurs. **La viande porcine étant moins chère que d'autres viandes, elle devrait être relativement préservée du risque de baisse de consommation.**

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VOLAILLE DE CHAIR

Chiffres clés

1 736 éleveurs de volailles de chair en 2024 en Bretagne, pour une surface de bâtiment de **3,5 millions de m²** (chiffre pour l'année 2020).

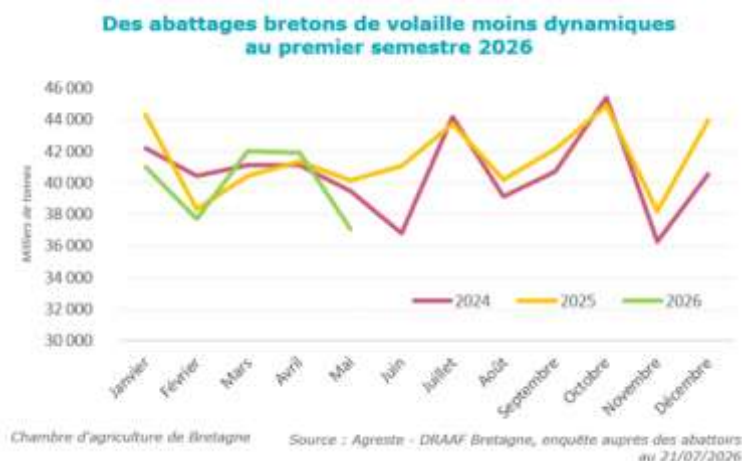
498 752 tonnes de volailles abattues en Bretagne en 2025 (en hausse de 2,3 % par rapport à 2024).

1 poulet français sur 3 est produit en Bretagne.

52,1 % du poulet consommé en France est importé en 2025.

Eléments conjoncturels

- En Bretagne, sur les cinq premiers mois de l'année 2026, les abattages de volaille sont en baisse de 2,4 %. Une nette diminution des abattages s'observe en mai, liée aux premières fortes chaleurs. Les données de la période estivale ne sont pas encore disponibles. Le poulet est en repli de 2,6 % sur la période, alors que les abattages de dinde restent stables (+0,4 %).



- Les abattages français de volaille sont en moindre baisse** : -1,1 % sur les cinq premiers mois. Les abattages de poulet sont quasiment stables (+0,2 %) sur la période tandis que ceux de dinde diminuent de 5,5 %.
- Le coût de l'aliment repart à la hausse**. L'indice Itavi de coût des matières premières pour l'alimentation, après avoir atteint un minimum à 104 fin 2025, s'élève à 121 pour le poulet standard en juillet 2026 (base 100 janvier 2020).
- Après une longue période de croissance autour de 3 %, **l'augmentation de la consommation française de volaille ralentit (+0,7 %)** sur les quatre premiers mois de l'année, d'après la méthode des bilans. La consommation de poulet augmente de 1,5 %, celle de dinde diminue de 3,6 %.
- Les importations et exportations françaises de viande de volaille progressent de près de 9 %** sur les quatre premiers mois de 2026. Les importations représentent toujours plus du double des exportations. Par conséquent la balance commerciale se dégrade davantage (-8,9 %).

- **Les canicules de mai et juin ont causé une importante surmortalité dans les élevages de volaille bretons** comme français. Si les chiffres officiels de la production ne sont pas encore là pour le montrer, l'estimation est qu'1 % du cheptel aurait été décimé au niveau national. La mortalité représenterait plus de 6 000 tonnes de volailles en Bretagne. Les capacités de l'équarrissage étant momentanément saturées, des autorisations d'enfouissement sur exploitations ont été délivrées. Les abattoirs ont déjà fait savoir que leur volume d'activité était limité (moins d'animaux à abattre) à la suite de la canicule. Cet épisode met en lumière la nécessité d'adapter les bâtiments d'élevage au changement climatique.
- **La loi d'urgence agricole** a été promulguée le 18 août. La majorité de la profession salue ce texte qui **facilite les procédures administratives de construction ou d'agrandissement de poulaillers**, notamment en permettant aux élevages de sortir du cadre des ICPE et ainsi le relèvement du **seuil du régime d'autorisation de 40 000 à 85 000 volailles** (seuil directive UE). Elle comprend également des mesures relatives à la protection des élevages, à la lutte contre les recours abusifs, au renforcement des organisations de producteurs.
- **Commerce international** : L'accord avec le **Mercosur** est entré en vigueur provisoirement le 1^{er} mai. Les exportations brésiliennes vers l'UE augmentaient déjà de 29 % en volume sur le premier semestre 2026. Le conflit au Moyen-Orient complique l'acheminement des exports de volaille brésiliens. **Une partie des volumes sont réorientés vers le marché européen**. Mais le géant sud-américain rencontre un écueil : après réactualisation en mai, il **ne figure plus sur la liste des pays tiers autorisés à exporter des produits animaux vers l'UE** en raison de doutes sur la non-utilisation d'antibiotiques. La suspension a pris effet le 3 septembre. Le Brésil négocie avec la Commission et affirme qu'il **prendra au plus vite les mesures nécessaires pour poursuivre les échanges**.
- **Souveraineté et engagements de la filière volaille** :
 - L'interprofession Anvol a présenté en juillet sa démarche RSE « Cap Volailles Françaises 2035 ». Objectifs affichés : progression de la souveraineté alimentaire, maintien de la diversité de production, attractivité des métiers, réponse aux attentes sociétales (empreinte carbone, santé, bien-être animal).
 - Le groupe de travail viandes blanches dans le cadre de la déclinaison bretonne des Conférences de la Souveraineté alimentaire table sur un **maintien de la Bretagne à 32 % de la production nationale**, ce qui étant donnés les objectifs nationaux correspond à une progression ambitieuse de +250 000 tec/an (+50 %) d'ici 2035.
- **Les acteurs de la volaille en Bretagne affichent tous une croissance dynamique de leur chiffre d'affaires** : LDC, Galliance (Terrena), Le Gouessant...
 - LDC a atteint son objectif de chiffre d'affaires 2026-2027 avec un an d'avance et vise désormais 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2030-2031. Le groupe investit dans ses usines bretonnes Celvia poulet (Sérent) et Celvia dinde (St Jean Brévelay) pour moderniser et augmenter leurs capacités. Il lance également d'importants investissements en Normandie.
 - Alors que la reprise de France Poultry par LDC prendra effet le 31 décembre 2026, la construction du nouvel abattoir à Châteaulin, voisin de l'actuel, devrait commencer ce dernier trimestre 2026.

A retenir

- Les canicules de mai et juin ont eu un lourd impact sur les élevages de volaille. La surmortalité aura des conséquences sur le niveau de production breton pour plusieurs mois.
- La loi d'urgence agricole ouvre la voie à la simplification administrative pour la construction et l'agrandissement de poulaillers.

Pour tout complément : alban.krauffel@bretagne.chambagri.fr

FILIERE OEUFS

Chiffres clés

La Bretagne compte 1 000 exploitations produisant des œufs en 2024 (dont 297 en agriculture biologique).

La production française atteint 15,9 Mds d'œufs en 2025 en hausse de 0,8 %/2024.

35 % des œufs français sont bretons.

Fin 2025, 77 % des poules pondeuses françaises sont élevées hors cage.

Le **taux français d'auto-provisionnement en œufs et ovoproduits recule en 2025 à 95,7 %** après une quasi autosuffisance en 2024.

Les œufs sont vendus à 35 % sous forme d'ovoproduits destinés à la RHD et aux IAA, 19 % sous forme d'œufs coquille pour la RHD, 45 % sous forme d'œufs coquille pour la consommation à domicile et 1 % pour d'autres usages.

La Bretagne accueille **24 % du cheptel national de poules pondeuses bio** (1^{re} région).

Éléments conjoncturels

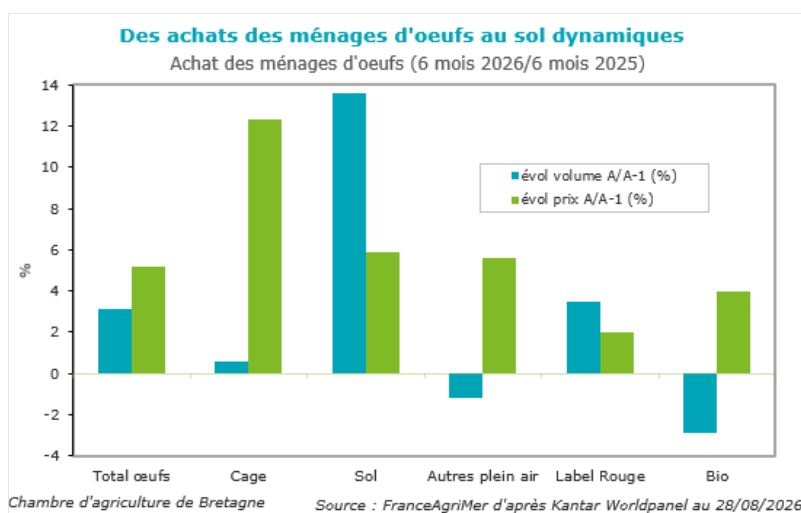
- Après avoir atteint un niveau très élevé en début d'année, les **cotations ont commencé à reculer à partir d'avril**. Entre les mois d'avril et d'août la baisse atteint **-3,9 €/100 œufs (-20 %) en œufs coquille et -0,79 €/100 œufs (-35 %) en œufs industrie**, malgré une demande qui est restée dynamique. L'offre en œufs alternatifs a occasionnellement été insuffisante, en lien avec les températures élevées. Tout au long de l'été, la hausse de la production européenne a entraîné une baisse des prix. Ceci a facilité la concurrence sur le marché français par les produits importés de Pologne et d'Espagne, moins chers. En juin 2026, la production française d'œufs est supérieure de 6,3 % par rapport à juin 2025, tirée par la production d'œufs au sol (+15 %).



- Les épisodes de températures élevées à partir du mois de mai ont entraîné, en France, la perte d'environ 700 000 poules en production, réduisant donc la capacité de production. De plus avec la chaleur, les poules ont consommé moins de céréales ce qui a entraîné une baisse du poids des œufs (environ 2 grammes).

Actualités

- Au 1^{er} semestre 2026, les **importations européennes d'œufs et d'ovoproduits poursuivent leur progression (+48 % par rapport au 1^{er} semestre 2025)**. La marchandise ukrainienne, en hausse de 23 % sur un an, représente près de la moitié des volumes. La Turquie arrive en 2^e position, avec un quart des volumes et une multiplication par six des volumes. Premier fournisseur du Moyen-Orient avant le début du conflit, la Turquie a réorienté ses exportations vers l'UE. Même si les volumes restent limités, les importations en provenance de Chine et des Etats-Unis progressent aussi fortement.
- Selon Kantar Worldpanel, les **achats des ménages d'œufs coquille progressent de 3,1 % sur le premier semestre de 2026 par rapport au même semestre de 2025**. Les achats d'œufs au sol sont très dynamiques, alors que les achats d'œufs bio reculent. La hausse des prix concerne les différents codes, jusqu'à plus de 12 % pour les œufs cage.



- Le **CNPO** a validé l'entrée dans le collège Distribution-Resturation du **Syndicat National de la Restauration Collective (SNRC) et de la Fédération Les Grossistes Alimentaires de France** (ex-Fedalis). Ce collège comprend déjà Restau'co et les Fromagers de France. Cet élargissement devait permettre de faciliter les échanges avec l'ensemble des partenaires de la filière.

A retenir

- Sur les deux premiers mois 2026, les mises en place de poules pondeuses augmentent de 1,4 % par rapport à la même période de 2025. La production française était donc attendue en hausse de 5 % au 1^{er} semestre 2026 par rapport au 1^{er} semestre 2025. Mais les pertes en élevage en juin-juillet liées à la canicule devraient impacter la production.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VIANDE BOVINE

Chiffres clés

13 200 exploitations détentrices de bovins en 2025 en Bretagne dont **4 797** de vaches allaitantes et **287** élevages de veaux de boucherie.

Production totale de viande bovine en 2025 en Bretagne : **136 000** tonnes.

Evolution de la production bretonne de viande bovine en 2025 par rapport à 2024 en tonnage :

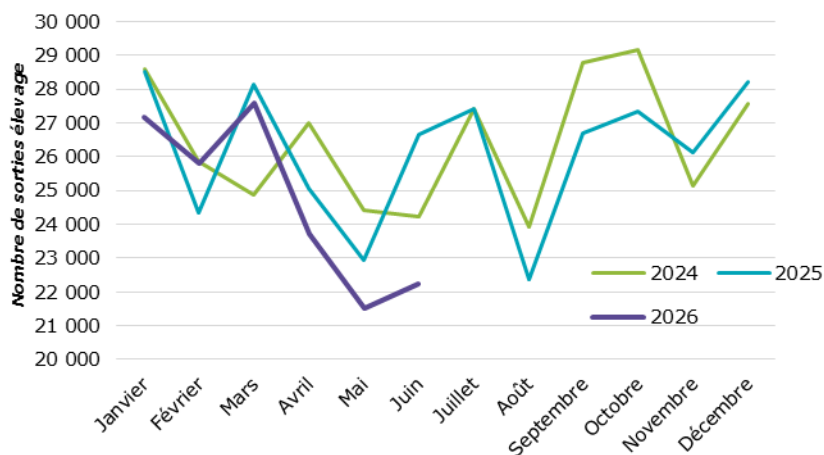
Total : -2,1 %

- veaux de boucherie : -9,5 %
- vaches de réforme : -3,5 %
- génisses : +5,9 %
- mâles : +1,3 %

Eléments conjoncturels

- **La production de bovins bretons poursuit son déclin en 2026.** Sur le 1^{er} semestre, 148 000 bovins bretons ont pris la direction de l'abattoir. Ce chiffre est en baisse de 4,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2025. La production régionale se contracte depuis 2022.

Des sorties boucherie de gros bovins bretons en repli de 4,9 % au premier semestre 2026 par rapport à 2025



Chambre d'agriculture de Bretagne

Source : Infocentre ITAé du Grand Ouest au 26/08/26

- **La décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants se poursuit.** En juin, la Bretagne comptait 644 000 vaches laitières (-3,9 % par rapport à juin 2025) et 88 000 vaches allaitantes (-2,1 % par rapport à juin 2025).
- **Les cours des gros bovins s'effritent depuis le printemps.** Bien que les abattages français soient en repli et que la demande française soit stable sur les cinq premiers mois de 2026, les prix se contractent du fait d'une demande européenne en berne. Les baisses sont plus marquées pour les jeunes bovins et les vaches laitières de réforme. Ainsi, la vache P= se vend à 5,43 €/kg de carcasse fin août contre 6,49 €/kg à son plus haut en mars. Les vaches allaitantes résistent mieux avec des vaches R+ cotant à 7,20 €/kg fin août contre 7,83 €/kg en mars. Ces cours restent bien supérieurs à la moyenne quinquennale.

- **La production bretonne de veaux de boucherie poursuit son déclin** avec 69 200 animaux produits sur les six premiers mois de l'année contre 75 300 l'an passé (-8,2 %). Comme pour les autres bovins, les prix sont orientés à la baisse avec le veau rosé clair O élevé en atelier qui cotait 7,79 €/kg en août, repassant sous son niveau de la même période en 2025.

Actualités

- **La sécheresse de cet été affecte la disponibilité des fourrages.** L'élevage allaitant, bien que moins exposé que l'élevage laitier aux rendements de maïs, va devoir s'adapter à des fourrages bien moins abondants que les saisons passées. Certains éleveurs vont être amenés à trier plus sévèrement leurs animaux et/ou à réduire la durée de l'engraissement. Indirectement, le prix des bovins pourrait souffrir d'un afflux d'animaux issus du troupeau laitier dans les abattoirs, ce qui accroîtrait l'offre de viande bovine temporairement. À plus long terme, cette sécheresse pourrait cependant amplifier le mouvement de décapitalisation en cours en Bretagne et en France.
- **Les charges des exploitations repartent à la hausse.** L'indice Ipampa viande bovine, qui mesure l'évolution des prix d'achats des moyens de production agricoles, atteint 130,9 en juin 2026 contre 124,1 un an plus tôt (+5,5 %). Les postes énergie et engrais expliquent cette hausse. Le conflit au Moyen-Orient en est la cause. En entamant le pouvoir d'achat des consommateurs européens, il explique aussi l'atonie de la consommation et donc le retournement du marché depuis le printemps.
- **L'Union européenne a fortement accru ses importations en provenance des pays tiers.** Sur les cinq premiers mois de 2026, elles atteignent 204 000 tonnes, en hausse de 25 % par rapport à la même période en 2025. L'essentiel des volumes supplémentaires provient du Brésil. Bien que l'accord avec le Mercosur soit entré en vigueur cette année, il n'y a pas de lien de causalité directe puisque les contingents supplémentaires pour 2026 s'élèvent à moins de 7 000 tonnes. Ces importations se font donc en partie hors contingent et témoignent de la tension sur l'offre sur le marché européen. Les flux en provenance du Brésil devraient cependant s'arrêter pour une durée indéterminée puisque l'UE a décidé de suspendre ses importations de viande brésilienne à partir du 3 septembre. Elle estime que le géant sud-américain n'apporte pas de garanties suffisantes sur le respect des règles sanitaires.

A retenir

- **La sécheresse estivale** poussera certains éleveurs de bovins allaitants à faire abattre leurs animaux plus tôt que prévu. Si les éleveurs laitiers doivent aussi vendre une partie de leur troupeau, cela pourrait **amplifier le mouvement baissier des cours**. Cette sécheresse risque aussi d'accélérer la décapitalisation en cours. Le manque d'offre se ferait donc à nouveau ressentir assez rapidement une fois que l'ajustement des effectifs de bovins sera réalisé dans les élevages.
- **La guerre au Moyen-Orient fait augmenter le prix des charges pour les éleveurs et pèse sur le pouvoir d'achat des consommateurs.** Si la consommation nationale résiste bien en début d'année, il n'est pas certain que cela dure et on constate déjà des réductions dans d'autres pays européens.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES FRAIS

Chiffres clés

3 670 exploitations produisent des légumes en 2023 (dont 954 en bio). 1 417 exploitations produisent des pommes de terre (230 en bio).

Les surfaces bretonnes en légumes en 2025 sont : choux fleurs (10 320 ha), artichauts (2 699 ha), échalotes (2 242 ha), brocolis (1 885 ha), salades (1 575 ha), potirons et courges (1 419 ha), haricots à écosser et demi-secs (1 047 ha).

521 ha de tomates (dont 502 sous serres et 19 ha plein air) et 166 ha de fraises (dont 105 ha sous serres et 61 ha plein air).

La Bretagne réalise 81 % de la production française de chou-fleur, 75 % en artichauts, 61 % en échalotes et 22 % en tomates.

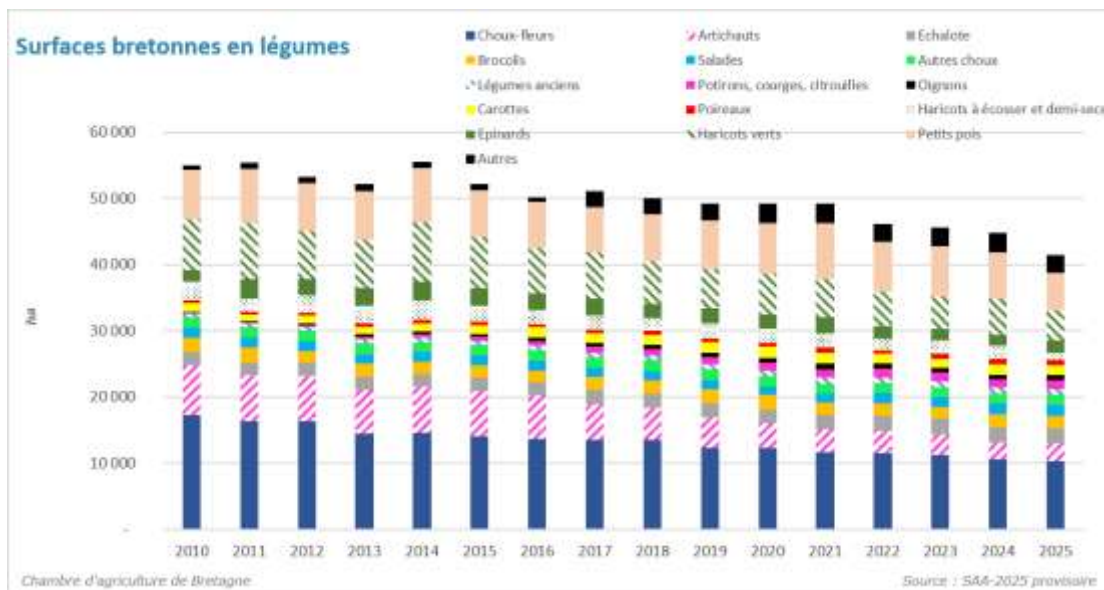
203 millions d'euros de ventes de légumes frais bretons à l'étranger en 2025.

Les surfaces certifiées bio et en conversion s'élèvent à 8 115 ha en 2025, en recul de 2 % par rapport à 2024, soit 18,9 % des surfaces nationales (1^{re} place).

Eléments conjoncturels

- Les températures élevées et le manque d'eau **ont impacté tous les légumes de plein champ**. Les cultures sous abri s'en sortent mieux d'autant plus que la consommation est dynamique.
- En **tomates**, les **surfaces nationales sont annoncées en léger recul (-1 %) avec des contrastes selon les régions**. Dans l'Ouest, les surfaces sont stables, tout en restant inférieures de 4 % à la moyenne sur cinq ans. Les températures élevées ont impacté la pollinisation. Après une première quinzaine de juin un peu compliquée en raison d'une météo maussade, la consommation a été dynamique durant tout l'été. L'offre n'a pas toujours pu répondre à la demande, surtout en tomates cerises. A noter une demande moins dynamique en tomates anciennes. Au 30 juin 2026, les volumes bretons de grappes sont proches de la stabilité par rapport à la même période de 2025, mais inférieurs de 3 % à ceux de la moyenne quinquennale. Le prix est supérieur de 30 % à la moyenne de 2025 mais inférieur de 25 % à la moyenne quinquennale.
- En plein champ, les conséquences des conditions climatiques et du manque d'eau sont variables d'un légume à un autre, ainsi que selon les conditions de production :
 - En **courges**, une récolte avancée de près de 15 jours.
 - En **échalotes**, une baisse du rendement alors que la campagne précédente avait déjà été compliquée.
 - Pas de difficultés pour les lots **d'artichauts** récoltés en début de période. En revanche la récolte est catastrophique par la suite. Des impacts sont à craindre pour les drageons qui seront récoltés à l'automne avant les premières gelées.
 - Les **potimarrons** sont petites. La récolte serait inférieure de 30 % environ à une année « normale ». Le cycle des primeurs a été plus court car les plantations avaient été compliquées en raison des conditions très humides au printemps.
 - Certaines cultures de **chou-fleur** ont mieux résisté que d'autres, avec de grosses difficultés pour les choux implantés après des céréales qui ont eu plus de mal à démarrer en raison d'une humidité moindre dans le sol.
 - Une récolte de **potimarron** en avance de 15 jours, avec pour ceux qui ont été semés le plus tôt, un rendement à peu près normal.

- Alors que les surfaces repartaient à la hausse cette année, le **Coco de Paimpol** a beaucoup souffert des fortes chaleurs et du manque d'eau. Le rendement serait diminué de moitié.



Actualités

- Selon Kantar Worldpanel, au 1^{er} trimestre 2026, **les achats des ménages** en légumes frais **progressent légèrement** (+0,3 %) par rapport à la même période de 2025. On note un recul des achats de légumes biologiques (-3 %). Sur la même période, les prix des légumes bios progressent de 3,8 % alors que les prix des autres légumes sont stables.

A retenir

- Cette **campagne d'été catastrophique** en plein champ fait suite à une année 2025 compliquée et à un début d'année très humide.
- Les températures élevées et le manque d'eau ont **réduit les rendements des cultures** de plein champ déjà récoltées (chou-fleur, artichaut, échalotes...) et auront aussi des impacts sur les récoltes à venir (poireau, artichaut...).

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES DESTINES A LA TRANSFORMATION

Chiffres clés

Le **Grand-Ouest** qui regroupe les OP Eureden, Terres de l'Ouest, Cavac et ADPLC, représente **40 % des surfaces totales françaises** (28 % pour les haricots). Le Morbihan est le 1^{er} département français (ex-aequo avec les Landes) avec 13 % des surfaces nationales.

En 2025, selon le Cénaldi, **1 431 exploitations dans le Grand-Ouest produisent des légumes pour la transformation** sur 16 805 ha (-24 %/2024). La surface moyenne est de 11,7 ha de légumes destinés à la transformation par exploitation (15,6 ha au niveau national). C'est la région la plus diversifiée, avec 11 % des exploitations qui produisent au moins trois légumes différents et 3 % qui en produisent au moins cinq.

Le Grand-Ouest totalise 250 750 tonnes nettes de volumes produits (en recul de 16 %/2024) soit **37 % des tonnages nationaux**.

4,4 % des surfaces nationales sont en Agriculture Biologique (hors conversion) en 2025.

87 % des légumes conserves sont consommés à domicile, 55 % pour les légumes surgelés

Eléments conjoncturels

- Au niveau national, les surfaces prévisionnelles totales 2026 atteignent environ 50 040 ha, inférieures de 8 % aux surfaces prévisionnelles 2025 et de 10 % aux surfaces effectivement emblavées en 2025. Avec des surfaces prévisionnelles de **17 675 ha, le Grand-Ouest est la 2^e région, derrière le Nord (22 000 ha). Seul le Grand-Ouest a des surfaces prévisionnelles en hausse** par rapport au réalisé de 2025 (+5 %), contrairement au Nord (-15 %) et au Sud-Ouest (-17 %).



- En **pois, la récolte est terminée**, avec 74 % du programme réalisé, ce qui représente un déficit de 36 000 tonnes par rapport à l'attendu. Le rendement moyen atteint 5,5 t/ha, inférieur de 1,5 t à celui de 2025. Dans le **Grand-Ouest** (30 % des surfaces françaises semées), **sur les près de 6 000 ha semés, 550 ha ont été abandonnés** en raison de surmaturité ou de déshydratation des pois. 65 % des volumes prévus ont été récoltés.

- En **haricots**, la campagne n'est pas terminée. **41 % des surfaces ont été récoltées, avec seulement 28 % du volume de production attendu.** En 2025, à la même période, 39 % du programme avait été réalisé pour 42 % des surfaces récoltées. Le **Grand-Ouest** (31 % des surfaces nationales semées) **est plus durement touché** avec, pour 43 % des surfaces récoltées, seulement 23 % du prévisionnel réalisé. Il y a des abandons en raison de feuilles brûlées et de haricots mal formés. Le rendement s'élève à 8,5 t/ha contre un prévisionnel de 12,5 t/ha.
- En **épinards**, la récolte de printemps a été réalisée avec 15 jours d'avance dans le Grand-Ouest, en raison des fortes chaleurs. La campagne a été **très mauvaise dans les deux bassins de production (Grand-Ouest et Nord) avec une importante dégradation de la qualité.** Les épinards d'hiver avaient déjà été fortement impactés par les pluies abondantes de février-mars au moment de la récolte.
- La récolte des **flageolets** vient de démarrer dans le Grand-Ouest, avec 15 jours d'avance. Les grains ne sont pas assez développés avec **seulement 2-3 grains par gousse.** On observe la même situation en haricots rouges, dont les besoins sont en croissance.
- Les rendements sont en recul de 50 % en **ciboulette**, produite essentiellement en Bretagne. D'autres aromatiques (cerfeuil et coriandre) n'ont pas pu être semées. Les fortes chaleurs ont bloqué la croissance des **carottes**, avec un rendement en recul de 20 % dans le Grand-Ouest et le Nord. Il est noté une surmaturité des **betteraves** dans le Grand-Ouest, avec un éclatement lié à la chaleur, une croissance ralentie et une récolte pas encore finalisée. L'année est plutôt bonne au niveau national en **courges**, destinées principalement à la production de soupes et purées, ainsi qu'en **courgettes**.

Actualités

- En 2025 la **consommation hors domicile** de légumes surgelés repart à la hausse pour retrouver le niveau de 2024. La restauration consomme des mono-légumes (69 %), des mélanges (16 %), des poêlées (8 %) et des purées (7 %). Les produits sont destinés à 80 % à la restauration collective, le reste à la restauration commerciale. Les légumes en conserve poursuivent leur hausse, avec principalement des mono-légumes (58 %), des mélanges (22 %) et des légumineuses (20 %).
- Depuis ce printemps, d'aucy commercialise des boîtes de conserves de **haricots rouges**, produits dans le Sud-Ouest, la Vendée ou l'Amérique du Nord. Cette année, **300 ha ont été semés en Bretagne et Centre-Val-de-Loire par une dizaine de producteurs de la coopérative Eureden.** L'objectif de d'aucy est de couvrir 100 % de ses besoins en haricots rouges via ses deux bassins de production et de poursuivre la démarche avec d'autres légumineuses.

A retenir

- Les surfaces semées étaient prévues en hausse en 2026 seulement dans le Grand-Ouest. Avec les fortes chaleurs et le manque d'eau, **les rendements s'annoncent en très net recul** pour la plupart des espèces.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE ALIMENTATION ANIMALE

Chiffres clés

6,8 millions de tonnes d'aliments composés industriels fabriqués en Bretagne en 2025 (-0,6 % sur un an), soit 36 % de la fabrication nationale :

- 2,9 Mt à destination des porcins (-2,8 % sur un an)
- 2,4 Mt à destination des volailles (-1,2 % sur un an)
- 1,3 Mt à destination des bovins (+4,9 % sur un an).

3,8 millions de tonnes de céréales conventionnelles et bio incorporées en 2025 par le secteur.

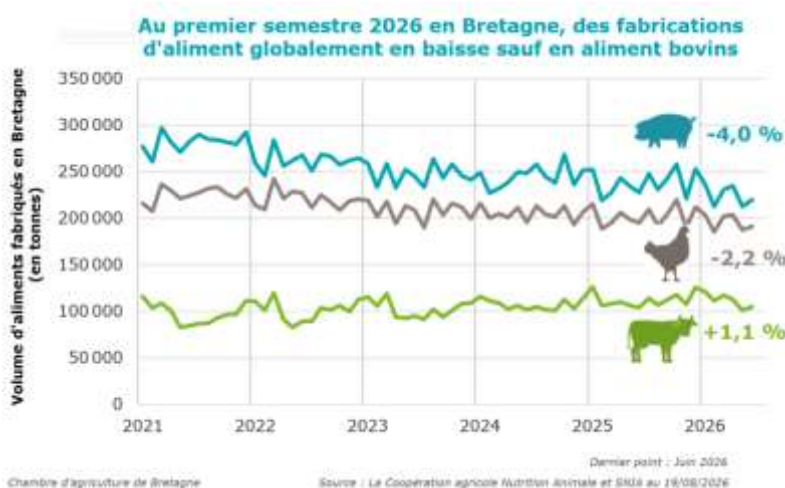
La Bretagne compte **une quarantaine d'usines** dédiées à la nutrition animale.

Eléments conjoncturels

- **Les prix rendus Bretagne des matières premières pour l'alimentation animale connaissent un retournement de tendance** sous l'effet conjoint de la guerre au Moyen-Orient (augmentation des coûts de l'énergie, en particulier du transport), de récoltes en baisse en France et en Europe, et de l'accentuation du conflit en Ukraine. Entre janvier et juin, le maïs augmente de 23 %, le blé et le tourteau de soja de plus de 9 %, le tourteau de colza de 7 %.



- **Les volumes totaux d'aliments pour le bétail produits en Bretagne sont en baisse de 1,9 %** sur le premier semestre. L'aliment bovins continue sa croissance, bien qu'elle ralentisse. Les volumes poursuivent leur baisse en aliments monogastriques, à l'exception de l'aliment pouleuse qui se stabilise.



- **Les fabricants d'aliments subissent une nouvelle augmentation des coûts de l'énergie** causée par le blocage du détroit d'Ormuz, en particulier sur le poste des transports (approvisionnements et livraisons). Nutrinoë estime que l'augmentation du coût de l'aliment liée aux carburants est de l'ordre de 3 à 4 €/t. **Les prix des matières premières importées (soja, acides aminés et vitamines) grimpent également** en conséquence de l'augmentation du coût du transport maritime. L'indice Ipampa aliments pour le bétail a augmenté de 3,7 % entre janvier et juillet 2026.
- **Les prix de toutes les matières premières progressent, au premier rang desquelles le maïs**, dont les récoltes sont attendues en baisse en France et dans toute l'Europe après la sécheresse des derniers mois et du fait d'une baisse des surfaces semées en France. Les fabricants d'aliment devraient se reporter sur les céréales à paille, dont les prix augmentent également cet été 2026. En effet **l'offre mondiale est réduite** en raison de récoltes plus faibles qu'anticipé en Europe ou encore aux Etats-Unis, mais aussi de l'intensification de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, qui vient réduire leurs capacités d'exportation (destruction d'infrastructures portuaires). **Les disponibilités françaises et européennes en oléagineux sont en revanche attendues en hausse, notamment en tournesol.**
- **Le prix du maïs non-OGM devrait continuer à grimper jusqu'à approcher 300 €/t, creusant l'écart avec le maïs OGM.** La production et l'utilisation de maïs non-OGM sont la norme en Europe (et obligatoire en France dans certains cahiers des charges), mais les disponibilités sont attendues en forte baisse ; tandis que celles en maïs OGM (notamment produit sur le continent américain) seront abondantes. **Cet écart devrait dégrader la compétitivité des viandes françaises, particulièrement en volaille**, vis-à-vis de ses concurrents qui utilisent davantage de maïs OGM. A moins que des cahiers des charges ne soient assouplis...
- Les impacts de la sécheresse sur la pousse des prairies et fourrages vont **probablement entraîner une augmentation de la demande en aliments composés pour bovins** afin de compenser le manque. Ce surplus attendu de demande est un défi pour le secteur, au vu des enjeux que l'on vient de mentionner. On voit difficilement comment les prix pourraient ne pas grimper encore plus.
- **Acides aminés** : Le 5 juin, l'Etat et le groupe Avril ont annoncé conjointement un **investissement supplémentaire de 70 millions d'euros au capital d'Eurolysine**. Avril est l'actionnaire majoritaire à 55 %, accompagné de l'Etat via BPI France à 45 %. Une nouvelle opération destinée à maintenir à flots l'unique fabricant européen d'acides aminés pour l'alimentation animale, fragilisé par le dumping chinois. Le géant asiatique **continue vraisemblablement son commerce déloyal en absorbant les droits de douane antidumping** mis en place par l'UE, en baissant ses prix en deçà des coûts de production afin de maintenir sa place sur le marché européen. Eurolysine réclame des droits de douane supplémentaires à hauteur de 80 %.

A retenir

- **Tous les coûts augmentent pour les fabricants d'aliment** : nouvelle hausse des coûts de l'énergie, matières premières importées (en particulier soja, acides aminés, vitamines), et céréales dont les disponibilités sont revues à la baisse.
- **La demande en aliments composés pour bovins devrait augmenter** en raison de l'impact de la sécheresse sur les fourrages et prairies.

Pour tout complément : alban.krauffel@bretagne.chambagri.fr

FILIERE GRANDES CULTURES

Chiffres clés

683 007 hectares sont consacrés aux grandes cultures bretonnes en 2026.

Production en 2025 : 4,5 millions de tonnes

- 2,3 Mt de blé tendre
- 1,4 Mt de maïs grain
- 0,6 Mt d'orge
- 0,2 Mt de triticales

Rendement des principales cultures :

q/ha	Rendement 2026 (provisoire)	Rendement 2025	Moyenne 2016-2025
Blé	72,8	76,8	72,8
Orge d'hiver	66,1	72,5	68,5
Maïs grain	-	93,1	90,3

Agreste, au 04/08

Eléments conjoncturels

- **Récoltes**

- **Céréales à paille**

Le scénario de la campagne 2025-2026 ressemble à celui de la précédente : un hiver très humide suivi d'un printemps sec et d'une fin de cycle chaude. Deux canicules se sont succédé fin mai et fin juin, et on ne totalise que 30 mm de pluie en juin (jusqu'à -57 % par rapport aux normales à St-Brieuc). **La récolte a battu des records de précocité** pour se terminer vers la mi-juillet. **Les rendements** sont en retrait par rapport aux moyennes, mais **résistent néanmoins**. Les échos du terrain rapportent une baisse moyenne de 10 à 15 % en blé et orge, mais les chiffres officiels sont pour l'instant plus optimistes, dans la moyenne quinquennale.

- **Colza**

Estimé à 34,8 q/ha, **le rendement est conforme à la moyenne quinquennale**. La floraison est intervenue avec deux semaines d'avance fin février en conditions froides et humides. Les pluies de mai ont été bénéfiques même si la canicule a ensuite pénalisé le remplissage des grains.

- **Maïs**

Le maïs a globalement souffert cette année, avec toutefois des disparités régionales. Les semis de fin avril ont été attaqués par la mouche Geomyze, obligeant beaucoup d'agriculteurs à ressemer. La pluviométrie est très faible à partir de la mi-mai, de fortes températures sévissent. Les orages de la mi-juillet ont pu sauver la mise dans quelques secteurs. Les terres profondes ayant stocké l'eau de l'hiver ont résisté, tandis qu'en sols superficiels au Sud de la Bretagne les maïs sont très petits et souvent dépourvus de grains. Le Nord et l'Ouest de la Bretagne s'en sortent mieux sauf les zones côtières plus séchantes. **On observe de nombreux transferts de récolte du grain vers l'ensilage, alors même que les surfaces étaient en baisse**. La récolte en grain sera très fortement réduite cette année (attendue en France comme la plus faible depuis 1980). **Le rendement ensilage va de 3 à 8 t MS/ha pour les mauvaises parcelles ensilées au 25/08**.

- **Prix**

Les prix longtemps déprimés ont grimpé durant l'été : **le maïs a monté de 60 €/t et le blé de 30 €/t**. D'une part l'attente de récoltes très mauvaises en maïs grain font grimper son prix, entraînant le blé avec lui. D'autre part, la recrudescence du conflit en Ukraine paralyse les structures portuaires et ralentit les exportations en provenance de la mer Noire.

	Prix net départ ferme estimé au 25/08/2026
Blé	200 €/t
Maïs grain	200 €/t (net de séchage)
Colza	505 €/t

Actualités

- **La Bretagne subit une sécheresse historique, la quasi totalité du territoire est en situation de crise.** Entre mars et août, le déficit hydrique en Bretagne s'élève à 40 % (soit 170 mm).
 - Dans les territoires en crise, les arrêtés de restriction interdisent l'irrigation des grandes cultures.
 - La Ministre de l'agriculture doit annoncer le 3 septembre un plan massif d'aides à la trésorerie des exploitations les plus touchées. Ont été évoqués à ce stade : un prêt sécheresse, des mesures fiscales (dégrèvement TFNB).
 - La Ministre de l'agriculture a demandé à la Commission européenne une tolérance exceptionnelle vis-à-vis des critères de la Pac pour tenir compte des conséquences de la sécheresse (couverture des sols, rotations, ...)
- **Prix des engrais :**
 - **Les achats d'engrais azotés des agriculteurs ont repris en juillet**, encouragés par l'aide gouvernementale de 50 à 70 €/t achetée. Mais l'augmentation de la demande couplée à un regain des tensions au Moyen-Orient a fait **monter les prix, annulant en partie l'effet de l'aide**. L'urée augmente de 465 à 530 €/t. **Les prix se stabilisent en août**, notamment après l'annonce par la Chine de volumes supplémentaires d'export.
 - **Le Gouvernement engage une Stratégie Engrais de long terme.** Objectifs : augmenter de 20 % la production nationale d'engrais de manière décarbonée d'ici 2032 ; diminuer la consommation en optimisant les apports et en développant les alternatives organiques et les légumineuses.
 - **L'éventualité d'une suspension du MACF (taxe carbone aux frontières de l'UE) semble exclue.** Le mécanisme montera en puissance en 2027 : les importateurs européens d'engrais devront commencer à acheter des certificats MACF afin de payer leur coût carbone, venant alimenter davantage la hausse des prix des engrais.
- **La loi d'urgence agricole** promulguée le 19 août formule l'objectif de **doubler les volumes de stockage d'eau pour usages agricoles d'ici 2035**. Elle confère aux préfets un pouvoir de dérogation au SAGE pour permettre les projets de stockage. Dans les commissions locales de l'eau (CLE), la part des usagers passe à 35 %, un tiers des sièges pourra être attribué à des agriculteurs.
- **Le Règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NGT) a été définitivement adopté** par le Parlement européen le 17 juin, après des années de débat. Les variétés NGT comportant un nombre restreint de modifications génétiques pourront être cultivées, sans réglementation spécifique en termes d'étiquetage ou de traçabilité. Le temps d'une première période d'expérimentation, ces variétés devraient être commercialisées d'ici quelques années.

A retenir

- La Bretagne a subi une **sécheresse lourde de conséquences. En maïs, les pertes sont considérables** ; de nombreuses parcelles semées en grains sont finalement ensilées.
- **Les prix des engrais fluctuent mais restent à des niveaux élevés.** Les premiers achats pour la prochaine campagne ont été effectués.

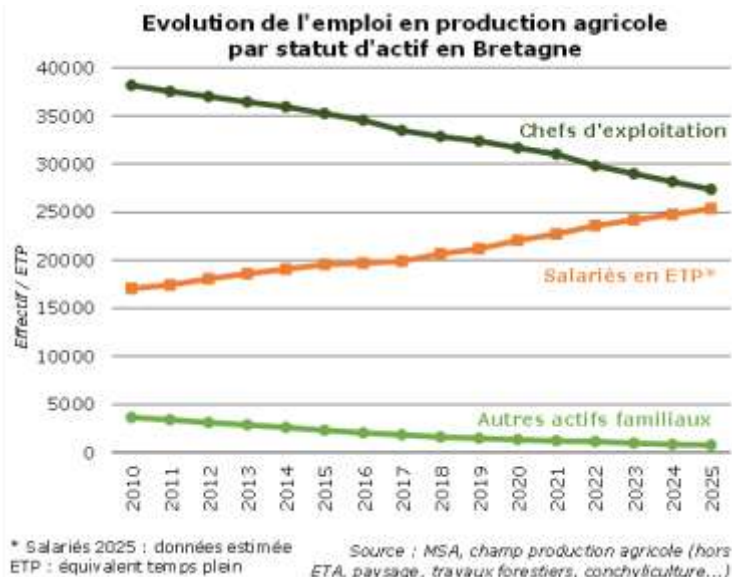
Pour tout complément : alban.krauffel@bretagne.chambagri.fr
lionel.quere@bretagne.chambagri.fr

EMPLOI AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

L'emploi en production agricole : la part du salariat progresse toujours

En 2025, la Bretagne compte **20 100 exploitations agricoles** (activités de cultures et d'élevage). Celles-ci comptent **27 335 chefs d'exploitation**, **759 conjoints et aides familiaux**, ainsi que **25 400 salariés** en équivalent temps plein (ETP). La production agricole occupe donc au total **53 500 actifs**.

Les tendances sont toujours à la **baisse du nombre de chefs d'exploitation**. Ce repli est assez marqué (-2,9 % par an en moyenne entre 2022 et 2025) en raison des difficultés de renouvellement face à la vague des départs en retraite chez les agriculteurs. **Quant au salariat, il poursuit sa progression** (+2,4 % par an en moyenne sur trois ans). Au global, l'emploi en production agricole diminue légèrement de 0,7 % par an sur la période. **La part du salariat dans l'emploi agricole continue de progresser**, passant de 29 % en 2010 à 47 % en 2025.



Une très bonne année 2026 en perspective pour l'installation

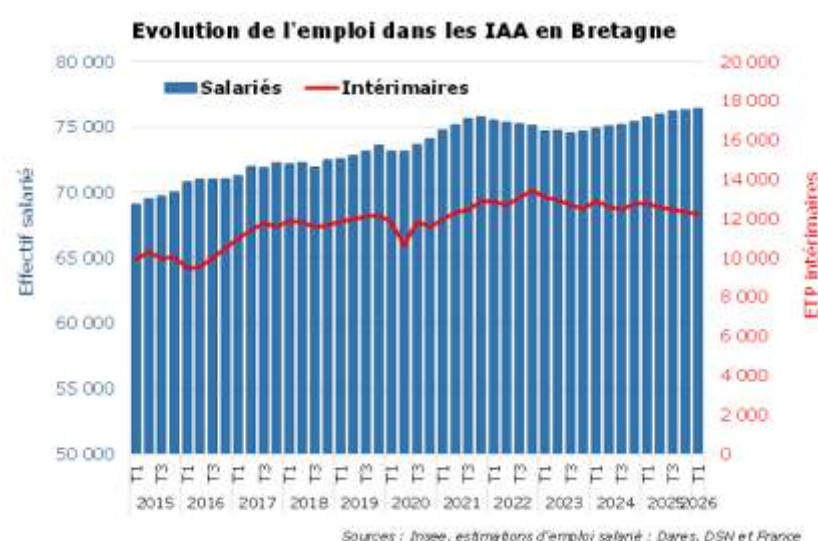
Après deux petites années en termes d'installations aidées en 2023 et 2024 (notamment liées à des reports de dossier en raison de la nouvelle réglementation DJA dans le cadre du changement de programmation PAC 2023-2027), **l'année 2025 avait retrouvé un bon niveau avec 479 DJA**. La remontée du nombre d'installations avait principalement bénéficié aux productions bovines et porcines, et moins aux cultures spécialisées et aux autres herbivores (ovins, caprins...).

En 2026, le nombre d'installations aidées pourrait être encore plus élevé qu'en 2025. Fin juillet 2026, 388 dossiers ont d'ores et déjà été validés en commission installation, soit une soixantaine de plus qu'au même moment il y a un an. **Le nombre d'installations devrait largement dépasser les 500 DJA pour 2026** (première estimation à 530). A fin juillet 2026, les productions laitières et avicoles sont particulièrement bien représentées parmi les installations aidées. Et comme depuis 2023/2024, la part des installations en bio et en circuits courts baissera sans doute en 2026.

L'emploi dans l'industrie agroalimentaire : augmentation du salariat et baisse de l'intérim

Le salariat dans les IAA bretonnes se remet à progresser depuis début 2024, et ce, alors même que l'emploi tous secteurs confondus n'augmente plus depuis cette date. Entre les premiers trimestres 2025 et 2026, la hausse est de 0,9 %. Le secteur agroalimentaire compte ainsi **76 433 salariés** fin mars 2026. Selon l'enquête BMO de France Travail sur les projets de recrutement des entreprises, les IAA

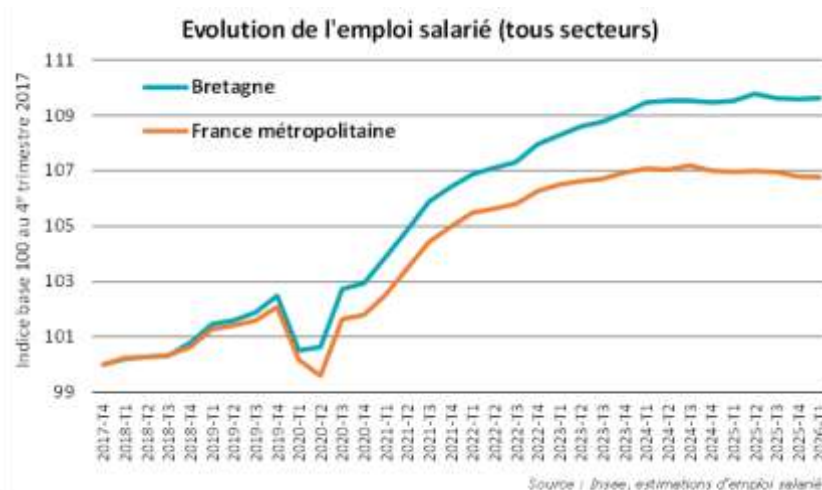
bretonnes tablent sur une **progression de 18 % de leurs recrutements en 2026**, après trois années de baisse.



L'**intérim** dans les IAA de la région représente en moyenne **12 231 ETP** sur les trois premiers mois de 2026. Les intérimaires fournissent ainsi **14 % de la main d'œuvre du secteur**. Comme dans les autres secteurs d'activité, **l'emploi intérimaire dans les IAA poursuit sa tendance baissière** amorcée depuis 2023. **La baisse s'accroît en 2025** avec une perte de 4,2 % des ETP intérimaires entre 2025 et 2026, contre -1,5 % entre 2023 et 2024, et -1,0 % entre 2024 et 2025 (évolutions entre les premiers trimestres de chaque année).

Emploi salarié et taux de chômage stables ; l'emploi intérimaire toujours en baisse (tous secteurs)

Depuis début 2024, l'emploi salarié est quasi stable en Bretagne. L'évolution est de +0,1 % entre fin 2024 et fin 2025 (contre -0,1 % au niveau national), et de 0 % entre la fin 2025 et le premier trimestre 2026 (comme au niveau national).



L'**emploi intérimaire poursuit sa baisse** avec -2,7 % en 2025, après -4,8 % en 2024. Le recul continue au premier trimestre 2026 avec -0,9 %.

Du dernier trimestre 2024 au premier trimestre 2026, l'intérim a perdu 3 % de ses ETP. Au global, dans un contexte international instable et marqué par un ralentissement de l'activité économique, **les entreprises font preuve d'une certaine prudence . Elles conservent autant que possible leurs salariés, mais réduisent les missions d'intérim et les recrutements**. Ainsi, les projets d'embauches par les entreprises bretonnes en 2026 sont en baisse de près de 20 % par rapport à 2023 (source : enquête BMO de France Travail).

Le **taux de chômage** en Bretagne est de 6,6 % au premier trimestre 2026, soit **quasi stable par rapport au trimestre précédent (+0,1 point)**. **Sur un an, le taux de chômage en Bretagne a malgré tout augmenté de 0,6 point**. Avec le même taux de 6,6 % la Bretagne et les Pays de la Loire ont le taux de chômage le plus bas des régions françaises, 1,3 point inférieur à celui de la France métropolitaine.

A retenir

- En **production agricole**, les tendances se poursuivent en 2025 avec une baisse du nombre des chefs d'exploitation et une progression du salariat. Le salariat représente désormais 47 % des emplois sur les exploitations (activités de cultures et d'élevage).
- Dans les **IAA**, l'emploi salarié se remet à progresser depuis 2024, tandis que l'intérim poursuit son repli amorcé dès 2023.
- **Tous secteurs confondus**, le salariat est quasi stable depuis début 2024. Cependant, le recours aux intérimaires est en baisse dans tous les secteurs sauf dans l'industrie hors IAA.
- Quant au taux de chômage, il s'établit à 6,6 % au premier trimestre 2026. Il est quasi stable par rapport au trimestre précédent, mais il gagne 0,6 point sur un an.

Pour tout complément : anne.bertagnolio@bretagne.chambagri.fr

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Chiffres clés

L'agroalimentaire breton a généré un **chiffre d'affaires de 26,4 Md€** en 2023, soit plus de 10 % du CA agroalimentaire national.

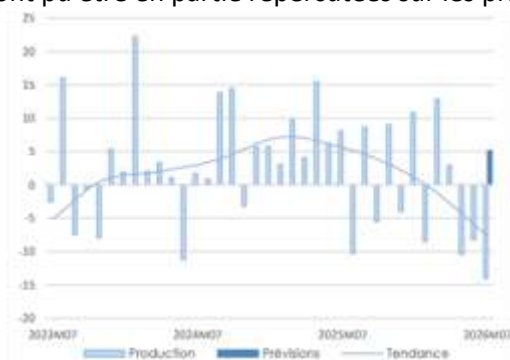
- 40 % est généré par l'industrie de la viande
- 19 % par l'industrie du lait
- 16 % provient de la fabrication d'aliments pour animaux de ferme

En 2025, les produits des filières agricoles bretonnes se sont **exportés à hauteur de 5,4 Md€** (-1,6 %/2024), dont 4,6 Md€ pour les produits des industries alimentaires (-3,4 %).

En moyenne, **76 081 personnes étaient salariées** dans l'industrie agroalimentaire bretonne¹ en 2025 (+1,0 % sur un an), ce qui représente 41 % des emplois industriels de la région.

Eléments conjoncturels

- **En Bretagne**, l'enquête Banque de France montre que **la production agroalimentaire plonge à la fin du premier semestre 2026**. La guerre au Moyen-Orient a pesé sur l'activité via la hausse de prix des matières premières, les difficultés logistiques et l'attentisme des clients, fragilisant les trésoreries de certaines entreprises. **La météo a eu des effets contrastés**. Au printemps, elle a dopé à la fois la production laitière et la demande en produits laitiers et carnés. L'été caniculaire a ensuite pénalisé la production agricole, la transformation agroalimentaire et la demande des consommateurs. L'activité partielle est mobilisée dans certaines entreprises agroalimentaires pour faire face à la baisse d'activité. En fin de période, les hausses de prix des matières premières ont pu être en partie répercutées sur les prix de vente.



*Solde d'opinion des chefs d'entreprises agroalimentaires jusqu'en juillet 2026 – Prévision pour août 2026
Source Banque de France - 14 août 2026*

- À l'enquête Coceb, **les chefs d'entreprises agroalimentaires bretons ont déclaré majoritairement une baisse de leur chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2026**. Leur rentabilité et leurs effectifs sont également en recul. Pour la seconde moitié de l'année, la baisse de CA serait plus contenue, mais la rentabilité resterait faible. Cette estimation issue d'une enquête en juin 2026 n'intègre pas les impacts de l'été caniculaire.
- **La production agroalimentaire nationale continue son repli au 1^{er} semestre 2026** selon l'Insee : si l'indice de production reprend 0,3 % par rapport au 2nd semestre 2025 pour s'établir à 97,2

¹ Y compris les salariés des boulangeries, pâtisseries et charcuteries qui font de la transformation de denrées alimentaires
Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne
Mise à jour du 01/09/2026

points (base 100 en 2021), il diminue de 1,4 % en un an (98,5 points au 1^{er} semestre 2025). **L'indice de prix de production se détend ces derniers mois** (-0,4 %/2nd semestre 2025) et s'établit à 128,3 points. Cela n'a cependant **pas d'effet sur l'indice de chiffre d'affaires qui est en baisse** (-0,2 %/1^{er} semestre 2025). **L'activité export sauve en partie la mise** puisque son indice de chiffre d'affaires est en hausse de 2,3 % sur le semestre (118,3 contre 115,7 points).

Actualités

- La loi d'urgence agricole aura des implications pour le maillon agroalimentaire :
 - **les restaurants collectifs publics devront proposer des repas à partir de produits européens**, sauf en l'absence d'offre (café, chocolat), élargissant mécaniquement le marché du Food Service (produits alimentaires pour professionnels) pour les opérateurs européens.
 - **La loi autorise l'expérimentation de tunnels de prix** protégeant à la fois producteurs (prix plancher) et acheteurs (négociants ou industriels, par un prix plafond). La mesure est diversement accueillie : certains industriels craignent que la production française soit déconnectée des cours mondiaux et trouve moins preneur.
- Le Conseil des ministres de l'UE a validé définitivement le 29 juin 2026 **l'interdiction de termes tels que « steak » ou « bacon » pour désigner les alternatives végétales**.
- Devant les industriels de l'Ania le 24 juin dernier, Annie Genevard a annoncé une **conférence interministérielle (Santé et Économie) sur les accords collectifs nutritionnels** fondés sur des engagements « volontaires et non punitifs ». Les premiers investissements issus du fonds Industrie agroalimentaire de 500 millions d'euros ont par ailleurs été engagés. La ministre souhaite également renforcer la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales afin de **mieux protéger les entreprises face aux centrales d'achat européennes**.

Les actualités des entreprises bretonnes

- **Olga** renforce sa production à Noyal-sur-Vilaine avec une nouvelle unité de réception et de traitement du lait bio, capable de gérer près de 30 millions de litres par an.
- **Altho Brets** investira 3,5 millions d'euros dans la réutilisation de l'eau sur ses deux sites morbihannais, après un arrêt de production en juin liés aux restrictions d'eau.
- Le site **Capitaine Cook** (ex-Agromousquetaires) de Plozévet a finalement trouvé preneur : le **groupe vendéen Gendreau**. Déjà présent en Bretagne, le groupe espère y doubler le potentiel de production de sardines.
- **Jean Rozé** (Agromousquetaires) s'intéresse au **négociant en bétail Béchet** situé dans la Manche pour renforcer son approvisionnement en Normandie, Ile-et-Vilaine et Mayenne.
- Les **Établissements Le Goff**, spécialisés dans les gâteaux bretons près de Morlaix, ont été placés en liquidation judiciaire début juin après un arrêt de production le 18 mai.

A retenir

- Selon les données Banque de France et Insee, la séquence de **baisse de la production agroalimentaire** tant régionale que nationale se poursuit. Les turbulences mondiales et météorologiques ont accentué la tendance.
- **La situation impacte économiquement les entreprises agroalimentaires** à la fois sur leur chiffre d'affaires et leur rentabilité comme le montre l'enquête Coceb, d'autant plus après des **négociations commerciales qui n'avaient pas tourné en leur faveur**.

Pour tout complément : maelie.tredan@bretagne.chambagri.fr

COMMERCE EXTERIEUR ET ACCORDS COMMERCIAUX

Chiffres clés

La Bretagne réalise un excédent commercial agricole et agroalimentaire de 1,25 milliard d'euros en 2025 (-20 % par rapport à 2024).

La valeur des exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons s'élève à 5,4 milliards d'euros en 2025 (-1,9 % par rapport à 2024) :

- 20 % de produits laitiers et fromages pour 1,08 Md€
- 18 % de viandes de boucherie (porc, bovins, ...) pour 980 M€
- 11 % de pains, biscuits et pâtisseries pour 582 M€
- 7 % de légumes et préparations à base de fruits et légumes pour 353 M€
- 6 % de viandes de volaille pour 300 M€

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons vont à **57 % vers l'Union européenne** pour 3,07 Md€ et à **43 % vers les pays tiers** pour 2,28 Md€.

En 2025, l'Italie reste le premier client de la Bretagne, suivie par l'Espagne.

Éléments conjoncturels

- Les exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes ralentissent nettement au 2^e trimestre 2026 : **-12 % en valeur** par rapport au même trimestre 2025. Elles s'établissent à 1,17 Md€ contre 1,33 milliard il y a un an. La chute concerne principalement les destinations pays tiers (-26 %), le débouché vers les pays de l'UE (-2 %) demeurant préservé.



- **Le secteur des viandes de boucherie est le plus touché** : ses exportations se contractent de 31 % en valeur et de 24 % en volume. Parmi les chutes les plus notables, citons la Chine qui a réduit ses achats de 67 %, les Philippines de 52 % ou encore l'Allemagne de 29 %.
- **Les exportations de produits laitiers sont en retrait de 17 % en valeur (12 % en volume)**. Alors qu'elles augmentent vers les pays de l'UE, elles s'effondrent de 35 % vers les pays tiers. Les destinations ayant connu les plus fortes baisses en volume comprennent la Malaisie, les Emirats arabes unis ou encore l'Allemagne. Le conflit au Moyen-Orient, en rendant le trafic maritime plus compliqué, peut expliquer les chutes vers certains pays.
- **La viande de volailles est un des rares produits bretons à avoir maintenu le niveau de ses expéditions en valeur au 2^e trimestre 2026** par rapport à l'année passée. Les pays tiers

représentent pourtant plus de la moitié des volumes exportés. Malgré le conflit au Moyen-Orient, les expéditions vers l'Arabie Saoudite, premier client de la région, s'accroissent de 12 % en valeur et sont stables en volume.

- La filière légumes perd 8 % de ses volumes à l'export sur la même période. Cependant, le 2^e trimestre 2025 avait été particulièrement bon.
- **La Chine continue d'acheter de moins en moins de produits bretons. Le montant est de 42 M€ au 2^e trimestre.** C'est une baisse annuelle de 40 %, particulièrement marquée pour les viandes de boucherie.
- Malgré des envois stables vers l'UE, **l'Allemagne se démarque avec un repli de 16 % des achats de produits bretons.** En un an, le pays passe du 4^e au 6^e rang du palmarès de nos clients.

Actualités

- **La guerre déclenchée par Israël et les Etats-Unis contre l'Iran explique en partie la contreperformance de l'export breton au deuxième trimestre 2026.** Ainsi, les montants des exportations de produits agricoles ont beaucoup baissé vers des pays comme les Emirats arabes unis (-77 % soit 10 M€ en moins) ou le Koweït (-91 % soit un recul de 3 M€). Malgré tout, notre premier client dans la région, l'Arabie Saoudite, a maintenu son volume d'achats ce qui a permis au secteur de la volaille de chair de connaître un trimestre dans la norme.
- **La Chine continue de réduire ses achats de produits bretons.** Leurs montants s'établissent à 42 M€ au 2^e trimestre 2026, contre 70 M€ un an plus tôt et très loin du record du 1^{er} trimestre 2021 qui avait atteint 157 M€. Les envois régressent surtout en viandes de boucherie. Une demande atone et une concurrence d'autres régions du monde expliquent cette évolution.
- **Les effets de l'accord commercial conclu entre les Etats-Unis et l'UE se font ressentir pour les exportateurs bretons.** La valeur des envois vers les Etats-Unis a baissé de 36 % entre le 2^e trimestre 2025 et le 2^e trimestre 2026 ce qui représente une perte de chiffre d'affaires de 11,6 M€. Les produits européens étant désormais taxés à hauteur de 15 %, il est plus difficile pour nos exportateurs de rester compétitifs.
- **L'UE a conclu ses négociations avec l'Australie le 24 mars 2026** et doit signer le texte fin 2026 début 2027. L'accord prévoit l'ouverture du marché australien aux fromages européens. Un quota de 30 600 tonnes de viande bovine a été accordé aux exportateurs australiens avec mise en œuvre progressive sur dix ans. Par ailleurs, des négociations sont toujours en cours notamment avec la Thaïlande, les Philippines et la Malaisie.
- L'UE a décidé de suspendre ses importations de viandes, d'œufs et de miel en provenance du Brésil. Ce dernier n'apporterait pas de garanties suffisantes sur le respect des règles sanitaires. Cette décision prend effet à partir du 3 septembre et ce pour une durée indéterminée. En 2025, le Brésil était le deuxième exportateur de viande bovine vers l'UE avec 120 000 tonnes et le premier en volaille de chair avec 230 000 tonnes.

A retenir

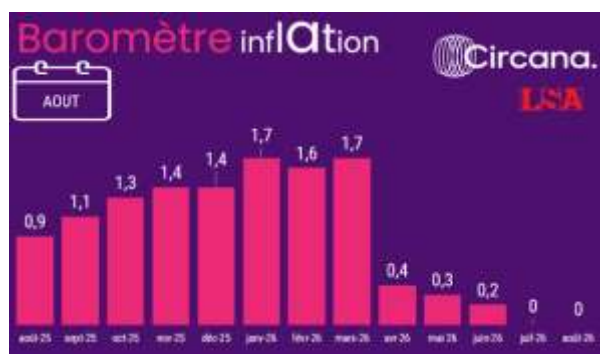
- **Les exportations bretonnes de produits agricoles et agroalimentaires régressent de 12 % en valeur au 2^e trimestre 2026 par rapport au 2^e trimestre 2025.** La guerre au Moyen-Orient et la faiblesse des achats chinois expliquent en grande partie cette contreperformance.
- L'UE continue sa politique de signature d'accords commerciaux. Le dernier en date concerne l'Australie. Des négociations sont en cours avec entre autres avec la Thaïlande et les Philippines.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

CONSOMMATION - DISTRIBUTION

Éléments conjoncturels

- Les PGC-FLS affichent **une inflation nulle en août 2026** pour le deuxième mois consécutif. Cette stagnation est le **net reflet de la forte pression des distributeurs sur leurs fournisseurs**, à commencer par les entreprises agroalimentaires. Les conséquences du conflit au Moyen-Orient sur les prix à la consommation se font encore attendre.
- **Les marques de PME connaissent la plus forte inflation** (+0,5 %) quand les MDD premiers prix baissent de 0,9 %. Les prix des autres segments de produits² varient entre +0,1 % à -0,3 %.
- **La croissance annuelle des ventes de PGC-FLS est de 2,1 % au 1^{er} semestre 2026**, portée à la fois par la hausse des volumes (+1 %) et l'inflation (+0,9 %). La croissance des volumes se maintient. **La consommation donne ainsi des signes de normalisation** après la période inflationniste qui a bouleversé les habitudes.
- **La répartition des parts de marché en PGC-FLS est inchangée au 1^{er} semestre 2026** sur un an : 36,2 % pour les MDD et 63,8 % pour les marques nationales. En revanche, **ce sont sur les volumes que la différence se joue** : les volumes des MDD stagnent au 1^{er} semestre 2026 (0 %), tandis que les MDD gagnent 2,0 %. Cette situation **confirme l'ancrage des MDD dans les pratiques de consommations des Français**.
- L'évolution des assortiments en magasins éclaire sur les stratégies selon les types d'entreprise : **les produits de TPE gagnent 8,4 % d'extension d'offre, signe de l'appétence des consommateurs pour ces produits**. Les premiers prix bénéficient de la même dynamique (+7,1 %). À l'inverse, les produits de grands groupes progressent plus péniblement (+1,2 %), signe que la pression sur les marges les contraint à ralentir leurs sorties d'innovations produit.
- **Le marché bio spécialisé semble sorti de la crise** puisque sa croissance est de +6,5 % en 2025 pour un chiffre d'affaires de plus de 4 M€. Le réseau Biocoop a affirmé son statut dominant sur le marché en réalisant un chiffre d'affaires de 1,9 Md€ (+7,5 %) avec ses 744 magasins et espère passer la barre des 2 Md€ et 900 magasins en 2026.



Actualités

- À l'issue des négociations commerciales annuelles, **la hausse moyenne des prix d'achat en gros concédée à l'industrie agroalimentaire a été de seulement 0,05 %**, loin des 3,5 % demandés. Certaines familles de produits comme l'épicerie salée, les produits frais, les produits laitiers et les boissons enregistrent même une baisse de 0,3 à 0,5 %. Les seuls secteurs en hausse sont l'épicerie sucrée et les surgelés avec +1 %. Cette stagnation pourrait permettre aux industriels de regagner des volumes pour leurs marques nationales après plusieurs années de recul face aux MDD.

² Produits sous marque d'ETI, de grands groupes et MDD thématiques (bio, qualité) et classiques

Note du service économie-emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Mise à jour du 01/09/2026

- La commission sénatoriale sur les marges des industriels et de la grande distribution, qui s'est tenue au printemps 2026, a débouché sur **un rapport à charge pour le maillon distribution sous le titre « Guerre des prix : agriculture et industrie en danger »**. Les recommandations se concentrent sur une réglementation plus stricte de la distribution, à commencer par une obligation à plus de transparence. Il a cependant été relevé que des pratiques déloyales de fournisseurs, comme l'arrêt brutal des livraisons de marchandise comme levier de négociation, n'ont pas été évoquées.
- Au moment de la clôture des négociations commerciales 2026, **les matières premières pour l'industrie ont connu une forte hausse** au conflit dans le Moyen-Orient. Malgré des demandes répétées de réouverture des négociations, Gouvernement et distributeurs ont accordé leurs discours pour **opposer une fin de non-recevoir aux entreprises agroalimentaires**.
- **La « loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole » modifie à nouveau l'organisation des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.**
 - Si les négociations débuteront toutes au 1^{er} décembre 2026, leur terme dépendra du **chiffre d'affaires du fournisseur** (en prenant en celui de leur groupe le cas échéant) : en-dessous de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel mondial hors taxe, la période de négociation ira jusqu'au 31 janvier 2027 (deux mois). Au-delà, les négociations pourront avoir cours jusqu'au 1^{er} mars (trois mois). Le raccourcissement des négociations pour les PME et ETI vise à moins les exposer aux risques de négociations prolongées et de pressions de la part des distributeurs.
 - La loi impose désormais **l'ajout dans la convention commerciale d'une clause**, pouvant être définie par le fournisseur, **de révision automatique du prix** en prenant en compte les variations du coût des matières premières agricoles.
- L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie a lancé, fin août, un observatoire économique de la restauration. Dans sa première édition, on apprend que **plus d'un quart des établissements de restauration rapide ont présenté un déficit en 2025**. La faute à une baisse de la rentabilité plus forte (-7,1 % de résultat moyen) que la baisse d'activité (-0,8 % de marge brute et -2,6 % d'EBE). Ce sous-secteur de la restauration hors domicile a connu un très fort développement ces dernières années et pourrait être aujourd'hui saturé.
- Dans son rapport 2026, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires montre que **la transformation et la distribution ont joué le rôle d'amortisseurs de l'inflation pour le consommateur sur la période 2022-2025**. Face à la hausse des prix des matières premières agricoles (MPA) en 2022, l'aval (et en particulier la distribution) a réduit ses marges temporairement. Les marges ont ensuite été progressivement reconstituées à partir de 2023, quand le rythme de hausse des prix des MPA a commencé à s'affaiblir, et jusqu'en 2025. La ré-augmentation de ces marges a permis de compenser la hausse des coûts de l'énergie et des salaires notamment.

À retenir

- **Pause de l'inflation sur les PGC-FLS** pendant l'été. Les hausses sur les matières premières liées au conflit au Moyen-Orient laissent présager un retour de l'inflation à moyen terme.
- Les conclusions de la commission d'enquête sénatoriale et l'épilogue des négociations commerciales 2026 exacerbent les **tensions entre entreprises agroalimentaires et distributeurs**.
- **Entre produit sous marque nationale et MDD, c'est le statu quo pour les parts de marchés**. Les produits des distributeurs font tout de même mieux que leurs concurrents sur les volumes de vente.

Pour tout complément : maelie.tredan@bretagne.chambagri.fr

POLITIQUES PUBLIQUES ET ELEMENTS D'ACTUALITÉ

CFP 2028-2034, PPNR et future Pac : où en sont les négociations européennes ?

Un an après la présentation, le 16 juillet 2025, des propositions de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 de l'UE (CFP), les plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) et la Pac post-2027, les négociations sont désormais pleinement engagées.

Les négociations relatives au règlement Pac qui définit les interventions agricoles sont étroitement liées aux deux autres projets de règlement : le CFP déterminera les grandes enveloppes budgétaires dont celle qui sera consacrée à la future Pac, le règlement sur les **Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR)** organise la nouvelle architecture de la programmation des financements européens y compris sur le volet agricole.

A ce stade pour le secteur agricole, les discussions font apparaître des divergences importantes, à la fois entre États membres et entre le Conseil et le Parlement européen. **Le budget agricole, l'intégration de la PAC dans les PPNR et le maintien d'un cadre réellement commun à l'échelle européenne constituent les principaux points de tension.**

Les propositions de la Commission européenne de juillet 2025

Un	CFP	profondément	réorganisé
----	-----	--------------	------------

La Commission propose pour 2028-2034 un budget proche de **2 000 Md€ en euros courants** (1221 Md€ pour 2021-2027, soit + 63%), destiné à financer à la fois les politiques historiques de l'Union et de nouvelles priorités : compétitivité, défense, sécurité, migrations, transition climatique, et remboursement de la dette liée à NextGenerationEU.

Ce budget est construit autour d'une architecture profondément remaniée. Le changement majeur concerne la **création d'un grand fonds regroupant notamment la politique de cohésion, la Pac, la pêche, les politiques migratoires et de sécurité.**

L'essentiel de ce nouveau fonds **serait mis en œuvre au travers de 27 Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR), un par Etat membre.** Chaque PPNR constituerait ainsi un document stratégique unique, comportant des chapitres nationaux, sectoriels et, le cas échéant, régionaux. L'objectif affiché par la Commission est de simplifier la programmation, de mieux articuler les différentes politiques européennes et de donner davantage de flexibilité aux Etats membres.

Une Pac intégrée aux PPNR et une enveloppe agricole moins sécurisée

La proposition de juillet 2025 de la Commission relative aux PPNR introduit **une rupture importante avec l'architecture actuelle de la Pac** : intégration de la Pac au PPNR, disparition des deux piliers, accroissement du cofinancement national de plusieurs interventions, plus grande marge de manœuvre laissée aux Etats membres. Coté budget, la Commission avait initialement sécurisé **293,7 Md€ pour le soutien au revenu agricole**, auxquels s'ajoutent environ **6,3 Md€ pour la réserve agricole.**

Pour la **France**, l'enveloppe garantie pour les soutiens au revenu s'élèverait à **50,9 Md€ sur sept ans**, contre environ 65 Md€ de crédits Pac sur la période actuelle.

Face à la forte opposition suscitée par cette proposition, Bruxelles a ensuite proposé deux ouvertures :

- une « **cible rurale** » **fléchant 10 % des crédits des PPNR hors soutiens au revenu**, soit environ 49 Md€ à l'échelle européenne ; la possibilité de mobiliser dès 2028 jusqu'à **45,6 Md€ de crédits de flexibilité** en faveur de l'agriculture et des zones rurales.

Ces crédits ne constituent toutefois pas une augmentation automatique et sanctuarisée du budget Pac : leur mobilisation dépendra notamment des choix des Etats membres.

Pour la **France**, les montants considérés comme sécurisés dans les différentes enveloppes atteindraient environ **57,4 Md€**, soit encore **13 % de moins que sur la période actuelle**.

Les interventions de la Pac également profondément remaniée

La Commission propose notamment :

- un soutien de base au revenu (DABIS) dégressif et plafonné à 100 000 €, avec un ciblage possible selon les revenus ou les catégories d'agriculteurs ;
- un paiement forfaitaire obligatoire pour les petites exploitations ;
- le remplacement des écorégimes et MAEC par des actions agroenvironnementales et climatiques (AAEC) associant engagements de maintien et actions de transition ;
- une augmentation du recours au cofinancement national ;
- une stratégie renforcée en faveur du renouvellement des générations.

Etat des lieux des négociations

Les trois négociations CFP, PPNR, Pac, ne suivent pas exactement la même procédure.

Le règlement CFP suit une procédure spécifique : **le Conseil européen³ (chefs d'Etat et de gouvernement) doit l'adopter à l'unanimité après approbation du Parlement européen**. En pratique, les arbitrages financiers majeurs relèvent donc des chefs d'Etat et de gouvernement réunis au Conseil européen. L'objectif politique reste de parvenir à un accord sur les grandes masses budgétaires **fin 2026 lors du Conseil européen des 17-18 décembre**, afin de pouvoir finaliser les règlements sectoriels en 2027.

Pour le règlement PPNR et le règlement Pac, Parlement et Conseil de l'UE sont colégislateurs. Chacun doit adopter sa position, puis les deux institutions négocieront un compromis en **trilogie**, avec la Commission, en principe en 2027.

Le calendrier des trois textes est donc **interdépendant**. Cette articulation rend la négociation particulièrement complexe : **une partie des dispositions agricoles relève encore du règlement PPNR, tandis que les paramètres financiers essentiels de la Pac ne pourront être stabilisés avant l'accord sur le CFP**.

Sur ce volet CFP, une première base de négociation chiffrée présentée en juin par la présidence chypriote du Conseil propose de **réduire de 2 % le budget global présenté par la Commission**, tout en maintenant l'enveloppe de 293,7 Md€ destinée aux soutiens agricoles. Elle intègre également les ajustements proposés par la Commission, notamment les crédits de flexibilité mobilisables pour l'agriculture.

Le Parlement européen, malgré un rôle moindre dans les discussions, entend cependant influencer les décisions et défend une position nettement plus ambitieuse pour l'agriculture : il demande **un financement distinct et clairement identifié pour la Pac**, ainsi que le rétablissement d'un véritable second pilier. Sa position sur le CFP adoptée au printemps porte l'enveloppe agricole à environ **433 Md€**, soit près de 140 Md€ supplémentaires par rapport au montant initialement garanti par la Commission.

Un rapprochement entre Parlement et Conseil semble se dessiner sur un point : **rapatrier vers le règlement Pac plusieurs dispositions agricoles initialement placées par la Commission dans le règlement PPNR** pour atténuer le risque de « renationalisation » de la Pac et maintenir des règles

³ Il ne faut pas confondre Conseil européen et Conseil de l'UE : le 1^{er} est composé des chefs d'Etat et de gouvernement, le 2nd aussi appelé conseil des ministres, est composé des ministres des 27 pays de l'UE, selon le sujet abordé (santé, agriculture, finances...)

communes entre Etats membres. C'est notamment le cas de définitions et de règles directement liées aux interventions agricoles.

Le Parlement doit poursuivre l'examen des amendements au PPNR avant un vote de la commission conjointe prévu les **4 et 5 novembre**, puis un vote en plénière avant la fin de l'année 2026. Côté Conseil un accord est attendu fin 2026 également. Les trilogues associant également la Commission pourraient alors avoir début 2027 pour trouver un compromis. Dans la foulée, la Commission transmettra ses recommandations à chaque Etat membre pour élaborer son PPNR.

Pour la future Pac, le projet du rapporteur **Norbert Lins** présenté en juin constitue désormais la base de travail de la ComAgri du Parlement. Il cherche globalement à limiter plusieurs ruptures proposées par la Commission et à préserver davantage le caractère commun de la Pac.

Parmi ses propositions figurent notamment :

- la **suppression de la dégressivité obligatoire** des aides car elle risquerait de créer une surcharge administrative
- un relèvement du plafond proposé par la Commission
- un **paiement redistributif obligatoire représentant 15 %** des soutiens au revenu ;
- un fléchage renforcé en faveur des jeunes agriculteurs
- davantage de souplesse pour les actions de transition
- la possibilité de soutenir les investissements dans l'irrigation
- le transfert vers le règlement Pac de dispositions agricoles actuellement inscrites dans le PPNR
- L'introduction **d'un catalogue commun de pratiques de protection** pour la conditionnalité environnementale

Les députés ont déposé leurs amendements en juillet. Leur examen en ComAgri est prévu les **2 et 3 septembre**, avant un vote en commission le 1^{er} décembre et, en principe, un vote en plénière en janvier 2027.

Au **Conseil Agriculture**, les discussions avancent également sur la Pac post 2027. Parmi les orientations qui se dégagent à ce stade :

- Conditionnalité : suppression de la conditionnalité sociale.
- Paiements directs/DABIS : différenciation sur la base de critères de revenus facultative, fortes divergences sur le plafonnement et la dégressivité
- Actions agroenvironnementales et climatiques : soutiens à l'agriculture biologique et à l'extensification animale facultatifs
- Transfert des anciens articles agricoles du règlement PPNR vers la PAC.

Les ministres de l'agriculture renvoient plusieurs paramètres majeurs à l'arbitrage politique sur le CFP : **budget de la Pac, dégressivité, plafonnement, montant moyen à l'hectare, taux de cofinancement et taux maximaux de soutien**.

A retenir

À ce stade, **aucun des trois dossiers n'est stabilisé**. Les prochains mois seront déterminants.

Le **Conseil** semble accepter le principe des **PPNR** et du fonds unique proposé par la Commission, mais cherche à préserver davantage de marges de manœuvre nationales. Le Parlement défend au

contraire une **Pac plus autonome, identifiable et dotée d'un budget propre et augmenté**, avec le retour d'une logique à deux piliers.

Sur le règlement Pac lui-même, Parlement et Conseil cherchent tous deux à revenir sur certaines ruptures proposées par la Commission, mais les débats restent ouverts sur des sujets essentiels : ciblage et plafonnement des aides, conditionnalité, cofinancement, définition de l'agriculteur actif, dispositifs environnementaux et degré de subsidiarité laissé aux Etats membres.

La séquence politique devrait s'accélérer à l'automne : examen des amendements Pac au Parlement dès septembre, poursuite des négociations au Conseil sous présidence irlandaise, votes parlementaires en fin d'année et, surtout, **objectif d'un accord des chefs d'Etat et de gouvernement sur le CFP en décembre 2026**. Les trilogues sur les règlements PPNR et PAC interviendraient ensuite en 2027.

Dans ce calendrier désormais très contraint, **une année de transition en 2028 apparaît de plus en plus probable**, avec une entrée en vigueur effective de la **nouvelle Pac qui pourrait être repoussée à 2029**.

Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles - Ce qu'il faut retenir de la loi définitivement adoptée

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (loi UPSA) a été **promulguée le 18 août 2026**. Très largement enrichi au cours de son examen parlementaire, le texte final couvre un champ beaucoup plus large que le projet initial : **moyens de production et produits phytosanitaires, eau et stockage, restauration collective et origine des produits, foncier, élevage et prédation, sanitaire animal, protection des exploitations et relations commerciales**.

Après l'adoption définitive par le Parlement, le Conseil constitutionnel a toutefois censuré plusieurs dispositions et formulé des réserves d'interprétation sur d'autres. La loi promulguée constitue donc un compromis sensiblement différent à la fois du projet initial du Gouvernement et des textes adoptés successivement par l'Assemblée nationale et le Sénat.

1. Les principales mesures de la loi

Souveraineté alimentaire et moyens de production

La loi crée tout d'abord des « **projets d'avenir agricole** », pilotés au niveau régional par l'État et les Régions, avec les Chambres d'agriculture. Ils doivent permettre d'identifier et d'accompagner prioritairement les projets qui correspondent aux objectifs de production à dix ans que la France s'est fixé lors des Conférences de la souveraineté alimentaire.

Elle renforce également les moyens de lutte contre **les distorsions de concurrence**. La France pourra notamment **suspendre l'importation de produits contenant des résidus de substances interdites dans l'Union européenne**, dans les conditions prévues par la loi.

En matière **phytosanitaire**, la loi prévoit également :

- l'application, lors du retrait d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), du délai de grâce maximal permis par le droit européen lorsque les conditions sont réunies pour les distributeurs et agriculteurs pour vendre, distribuer, stocker...
- un rôle précisé de l'Anses dans l'instruction des demandes d'AMM et l'obligation de motiver ses décisions de refus

- une possibilité de dérogation, pour une durée limitée à trois ans, concernant l'acétamipride pour la noisette et le flupyradifurone pour la betterave, la pomme et la cerise, sous contrôle de l'Anses.

Le Conseil constitutionnel a assorti cette dernière disposition de réserves : l'Anses doit notamment pouvoir **adapter géographiquement la dérogation à la situation locale**, et son absence de décision dans les deux mois vaut refus.

Eau : un volet particulièrement important de la loi

L'eau constitue l'un des principaux volets du texte issu du Parlement.

La loi fixe désormais un **objectif de doublement des capacités de stockage d'eau destinées à l'agriculture d'ici 2035**, tout en posant le principe de conciliation des différents usages de l'eau.

Le texte prévoit également :

- des **procédures accélérées pour certains ouvrages de stockage**
- un rôle renforcé des **organismes uniques de gestion collective (OUGC)**, chargés notamment d'élaborer une stratégie concertée d'irrigation
- la possibilité pour le préfet d'arrêter des volumes prélevables dans le SDAGE
- des autorisations temporaires de prélèvement limitées à trois ans
- une évolution des règles applicables aux **SAGE** afin qu'ils ne puissent imposer aux projets de stockage agricole des restrictions allant au-delà de celles prévues par la loi
- une possibilité de **dérogation préfectorale** lorsque le SAGE n'a pas été révisé dans les délais
- une nouvelle composition des **commissions locales de l'eau (CLE)** : 50 % de représentants des collectivités, 15 % de représentants de l'État et 35 % d'usagers, dont un tiers d'agriculteurs.

Sur les captages sensibles, le texte prévoit notamment la délimitation des aires d'alimentation et l'encadrement des pratiques agricoles dans certaines zones prioritaires. Il prévoit également un accompagnement financier des exploitations agricoles concernées.

En revanche, la réforme plus profonde de la gouvernance des agences de l'eau envisagée au cours des débats n'a pas été retenue : la tutelle reste au ministère chargé de l'Environnement et la composition des comités de bassin demeure inchangée.

Restauration collective, origine des produits et relations commerciales

La loi renforce l'objectif d'approvisionnement de la restauration collective avec **au moins 30 % de produits répondant à certains critères de qualité et de durabilité**, élargit les catégories de produits éligibles et renforce le suivi des achats.

Plusieurs dispositions renforcent parallèlement **l'information sur l'origine des produits**, notamment pour les fruits et légumes, les viandes dans les produits transformés ou encore les produits de la pêche. Certaines modalités devront être précisées réglementairement.

Sur le volet économique, le texte issu du Parlement a renforcé plusieurs mécanismes liés à **Egalim et aux relations commerciales**, notamment les contrats agricoles, la médiation, les organisations de producteurs et les mécanismes de révision des prix. Il prévoit également l'expérimentation de «

tunnels de prix », avec une borne minimale et une borne maximale, pour une durée de cinq ans renouvelable et au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2037.

Foncier : protéger davantage le potentiel productif

La loi renforce les sanctions en matière de **compensation collective agricole** et adapte les règles applicables à l'agrivoltaïsme. Les mesures de compensation écologique pourront être réalisées dans un périmètre géographique élargi, en privilégiant notamment les terrains incultes et les terrains à faible potentiel agronomique.

Les prérogatives des **SAFER** sont également renforcées afin notamment de lutter contre certaines stratégies de contournement des règles foncières.

Élevage : sanitaire, ICPE et prédation

La loi autorise le gouvernement à prendre une **ordonnance dans un délai de neuf mois** pour réorganiser certains aspects du système sanitaire animal et créer **une plateforme unique de données sanitaires**. Le **rôle des Chambres d'agriculture** dans la collecte, le traitement et la mise à disposition des données d'identification et de traçabilité des ruminants est explicitement reconnu.

Le texte prévoit également une ordonnance destinée à **simplifier les règles ICPE applicables aux élevages**, avec l'objectif de ne pas imposer de contraintes allant au-delà des exigences des directives européennes.

La gestion du **loup** est également renforcée : évolution des tirs de défense, possibilité encadrée d'utiliser des dispositifs de vision nocturne et simplification de certaines procédures.

Protection des exploitations

La loi renforce enfin les sanctions applicables aux atteintes aux exploitations agricoles. Le vol ou la dégradation dans une exploitation peut désormais constituer une circonstance aggravante, avec des peines pouvant atteindre **cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende**. Les sanctions sont également renforcées en cas d'intrusion dans des locaux d'élevage, d'abattage ou de découpe et d'occupation illégale de terrains agricoles.

2. Le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel du texte, mais avec plusieurs censures

Le Conseil constitutionnel a préservé les principales orientations de la loi, notamment sur **l'eau, les phytosanitaires, les captages, l'élevage et la protection des exploitations**.

Plusieurs dispositions ont néanmoins été censurées, souvent parce qu'elles constituaient des **cavaliers législatifs**. C'est notamment le cas de :

- l'exclusion des bâtiments agricoles du compteur **ZAN** ;
- la création d'une **servitude de voisinage agricole** ;
- la suspension temporaire de la **redevance pour pollutions diffuses** ;
- la possibilité de curage des plans d'eau introduite dans le texte.

D'autres dispositions ont été validées sous réserve. Pour les dérogations phytosanitaires, notamment, l'Anses devra pouvoir tenir compte de la situation géographique et son absence de décision dans le délai prévu vaudra refus.

3. Et maintenant ?

La promulgation de la loi ne signifie pas que toutes ses dispositions sont immédiatement opérationnelles. **Une partie importante de sa portée dépend désormais des décrets, ordonnances et autres mesures réglementaires d'application.**

Une attention particulière devra donc être portée dans les prochains mois aux textes concernant **l'eau et le stockage, les produits phytosanitaires, les ICPE élevage, l'origine des produits et les données sanitaires animales.**

Les prochaines étapes

Automne 2026 : premiers décrets et mesures d'application

↓

2026 – 2027 : mise en œuvre progressive des dispositions eau – phytos – origine – Egalim – élevage

↓

Au plus tard au printemps 2027 : ordonnance relative notamment à la **plateforme unique de données sanitaires animales**

↓

2035 : objectif de **doublement des capacités de stockage d'eau agricole**

A retenir

La loi d'urgence agricole marque surtout une volonté de **faciliter et sécuriser l'activité de production agricole**. Parmi les évolutions les plus structurantes figurent le **volet eau et stockage**, l'assouplissement de certaines règles relatives aux moyens de production, le renforcement de la protection des exploitations et plusieurs évolutions des relations commerciales.

Après la bataille législative, **le principal enjeu se déplace désormais vers l'application concrète de la loi** : le contenu des décrets et ordonnances sera déterminant pour mesurer sa portée réelle sur les exploitations.

Pour tout complément : mary.henry@bretagne.chambagri.fr